

COMMISSIE VOOR HET  
BEDRIJFSLEVEN, HET  
WETENSCHAPSBELEID, HET  
ONDERWIJS, DE NATIONALE  
WETENSCHAPPELIJKE EN  
CULTURELE INSTELLINGEN, DE  
MIDDENSTAND EN DE  
LANDBOUW

van

DINSDAG 10 FEBRUARI 2015

Namiddag

---

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE,  
DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE,  
DE L'ÉDUCATION, DES  
INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES  
ET CULTURELLES NATIONALES,  
DES CLASSES MOYENNES ET DE  
L'AGRICULTURE

du

MARDI 10 FEVRIER 2015

Après-midi

---

La séance est ouverte à 14.22 heures et présidée par M. Jean-Marc Delizée.  
De vergadering wordt geopend om 14.22 uur en voorgezeten door de heer Jean-Marc Delizée.

Le **président**: Je vous propose que nous commençons nos travaux. Je présume qu'il n'y a plus de questions sur le rapport d'expert qui a été transmis aux membres. Je présume que M. Nollet est satisfait du transmis de ce document.

**Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je vous remercie d'avoir fait diligence entre la dernière réunion et la suivante. Nous avons reçu ce rapport dans l'après-midi. Je remercie aussi le cabinet et la ministre de nous avoir transmis ces informations qui sont utiles pour un débat qui se poursuivra. Nous n'aurons pas ce débat aujourd'hui parce qu'il n'est pas à l'ordre du jour. Mais, en vue de l'hiver prochain, cette note du SPF nous sera utile pour l'amélioration du système déjà annoncée par la ministre dans le cadre de son évaluation. Je vous renouvelle mes remerciements, monsieur le président.

Le **président**: L'incident est donc clos, monsieur Nollet. Chers collègues, nous avons toute une série de questions et des questions jointes qui sont venues s'ajouter. Pour vivre dans un temps décent, je vous propose que l'on s'en tienne, dans la mesure du possible, au temps prévu pour les questions orales, c'est-à-dire sans grands débordements ni dans les questions, ni dans les réponses, ni dans les répliques. Vous connaissez le temps qui leur est imparti.

Nous commençons par la question n° 1072 de Mme de Coster-Bauchau. Mais je ne la vois pas.

**Marie-Christine Marghem**, ministre: Je m'attendais à la voir.

Le **président**: En principe, si l'on passe au point suivant, sa question tombera. Elle aurait dû être présente puisqu'elle a la toute première question de cet après-midi. Mais si vous me dites qu'elle arrive, nous l'attendrons.

**01** **Vraag van mevrouw Leen Dierick aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de noodgroepen" (nr. 1084)**

**01** **Question de Mme Leen Dierick à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "les générateurs de secours" (n° 1084)**

**01.01** **Leen Dierick** (CD&V): Mevrouw de minister, heel wat instellingen, zoals ziekenhuizen, datacenters, ondernemingen en overheidsdiensten, beschikken momenteel al over noodgroepen. Zo kunnen zij onverwachte stroomonderbrekingen nu al opvangen. Die noodgroepen kunnen ook worden ingezet als reserve en sommige noodgroepen leveren nu al reserves aan Elia om onevenwichten op te vangen. Daarbij kan Elia samenwerken met een aggregator, die van op afstand verschillende noodgroepen tegelijk kan

activeren.

De wet van 26 maart 2014 voorziet in de mogelijkheid om de transmissienetbeheerder op te dragen een strategische reserve aan te leggen, die in geval van risico op schaarste geactiveerd kan worden. Die reserve kan bestaan uit elektriciteitscentrales die gaan sluiten, maar tegen vergoeding toch beschikbaar blijven. Daarnaast kan de strategische reserve ook bestaan uit vraagsturing, een sturing in het elektriciteitsverbruik. Momenteel kunnen noodgroepen nog altijd geen deel uitmaken van de strategische reserve.

In het regeerakkoord staat dat de regering een initiatief zal nemen opdat meer noodgroepen zouden kunnen deelnemen aan de markt, inclusief haar eigen noodgroepen. Over dat initiatief heb ik een aantal vragen, mevrouw de minister.

Noodgroepen bij ziekenhuizen, ondernemingen en overheidsdiensten staan verspreid over heel het land. Wie kan een inventaris maken van alle noodgroepen in ons land? Hoe kan dat gebeuren? Hoeveel noodgroepen zijn er vandaag en hoe groot wordt het vermogen ervan geschat?

Ook onze overheidsdiensten hebben noodgroepen. Hebt u al cijfers over het aantal noodgroepen en het vermogen dat de noodgroepen van de overheidsdiensten hebben? Indien niet, wie zal er een inventaris opmaken? Kunt u ons de cijfers en een verdere timing bezorgen? Noodgroepen kunnen deelnemen aan bepaalde reserves van Elia. Tegen 19 september 2014 werden offertes ingediend voor deelname aan de tertiaire reserve. Die aanbesteding is reeds afgelopen. Is het opportuun om noodgroepen ook te laten deelnemen aan onze strategische reserve? Zo ja, welke stappen moeten er worden gezet om noodgroepen daaraan te laten deelnemen? Welke initiatieven zou u in dat geval nemen om de drempels voor deelname voor die noodgroepen weg te werken?

**01.02** Minister **Marie-Christine Marghem**: Mevrouw Dierick, ik beschik niet over een lijst met generatoren die zich bevinden in ziekenhuizen, ondernemingen, overheidsdiensten enzovoort. Mijn administratie heeft op dit moment enkel een lijst met de ondernemingen die generatoren verkopen of verhuren. Die lijst werd aan het nationaal Crisiscentrum bezorgd.

Ik wil u eraan herinneren dat deze generatoren als voornaamste doel hebben de veiligheid van personen en/of de beveiliging van het proces of de werking van het proces dat geen lange onderbrekingen aankan, te garanderen. Meer zelfs, het is niet zeker dat de generatoren rechtstreeks elektriciteit op het net kunnen injecteren en dat hun flexibiliteit en hun gebruikswijze compatibel met het net dienen te zijn.

Néanmoins, en cas de délestage, la mise en marche des générateurs disponibles au sein des entreprises et établissements privés concernés contribuera à la diminution de la demande en électricité. Dans cette optique, en cas de menace effective de pénurie, la procédure de réduction de la consommation dans les bâtiments, entreprises, services publics et autres, comme je les ai cités, rédigée par mon administration et mise à disposition des consommateurs concernés, prévoit de mettre en fonctionnement toutes les installations de production d'électricité au niveau local.

Du point de vue technique, les générateurs de petite taille se trouvant dans les entreprises ne pourront pas être utilisés directement pour l'équilibrage du réseau. Seuls les générateurs de grande capacité avec une gestion centralisée pourraient participer de manière efficace à l'équilibrage du réseau et/ou à la production de pointe. La réserve tertiaire fait partie des services auxiliaires mis à la disposition d'Elia pour lui permettre de gérer en tous temps l'équilibre et les congestions au niveau du réseau. Le nouveau produit appelé réserve tertiaire *Dynamic Profile* (R3DP) est destiné aux clients raccordés au réseau de distribution.

La flexibilité des offres rentrant dans ce produit doit être compatible avec le réseau et recevoir une pré-qualification. Les unités de production telles que des générateurs peuvent participer aux appels d'offres d'Elia via des offres basées sur une unité ou même un portefeuille d'ARP ou d'agrégateur. Au vu des contraintes techniques imposées pour gérer l'équilibre du réseau, cette réserve a été limitée à 100 MW en 2015.

En ce qui concerne la réserve stratégique, le cadre légal actuel ne permet pas la participation de générateurs. Un groupe de travail composé d'experts de la CREG, d'Elia et de la DG Énergie du SPF Économie a mis en évidence les pistes alternatives pour pallier les manques de moyens de production électrique du parc belge lors des prochains hivers.

Une des pistes proposées est d'apporter des clarifications au cadre légal existant, afin de permettre à d'autres équipements de production tels que des groupes électrogènes de répondre à des besoins de pointe.

**01.03 Leen Dierick** (CD&V): Mevrouw de minister, er is dus momenteel nog altijd geen lijst van beschikbare noodgeneratoren, als ik het goed begrijp. Er is ook nog niet ingeschat hoeveel capaciteit zij zouden kunnen hebben. Het lijkt mij nochtans belangrijk om te weten hoeveel noodgeneratoren er momenteel in ons land zijn.

Ik heb ook begrepen dat het blijkbaar technisch niet mogelijk is om ze onmiddellijk te laten deelnemen aan de tertiaire reserve. Andere instellingen betwijfelen dat. Ik wil u dan ook oproepen om dat voort te laten onderzoeken omdat de noodgroepen in ons land een aanzienlijke capaciteit vertegenwoordigen. Het lijkt mij een zeer nuttige piste om te kijken of wij ze kunnen inschakelen als er nood aan is.

Er komt voorts een werkgroep om de wettelijke pistes te verduidelijken. Wettelijk gezien kan het nog altijd niet, maar de werkgroep gaat het bekijken. Ik hoop dat er werk van wordt gemaakt. Het regeerakkoord bepaalt immers dat er een initiatief zal worden genomen om meer noodgroepen te laten deelnemen aan de markt, inclusief de noodgroepen van de overheidsgebouwen. Dat is een zeer goed voornemen van de regering. Ik hoop dan ook dat alle drempels worden weggenomen om dat effectief te kunnen realiseren.

*Het incident is gesloten.  
L'incident est clos.*

**01.04 Marie-Christine Marghem**, ministre: Monsieur le président, Mme de Coster-Bauchau a fait savoir auprès du secrétariat qu'elle s'excusait. Je viens de lui indiquer que le report à trois reprises d'une question orale était impossible et que, par conséquent, celle-ci devait être supprimée.

Le **président**: Je vous en remercie et en prends bonne note.

## **02 Questions jointes de**

- **M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la négociation avec Electrabel" (n° 1176)**

- **M. Kristof Calvo à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "les négociations relatives à la prolongation de la durée de vie de Doel I et II" (n° 2098)**

### **02 Samengevoegde vragen van**

- **de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de onderhandelingen met Electrabel" (nr. 1176)**

- **de heer Kristof Calvo aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de onderhandelingen rond de levensduurverlenging van Doel 1 en 2" (nr. 2098)**

**02.01 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, ma question sera d'ordre général. Nous savons que vous vouliez aller vite dans le dossier de la négociation avec Electrabel relative à l'éventuelle prolongation des centrales de Doel 1 et 2. Où en êtes-vous? Au moment du dépôt de ma question, je vous demandais quel était le calendrier à cet égard.

Lors de la précédente réunion de commission, nous avons évoqué l'interview du 19 décembre dans laquelle les patrons d'Electrabel déclaraient qu'ils allaient être "plus transparents et plus ouverts". Qu'en est-il?

Depuis lors, dans son édition du 7 février, *Le Soir* rapportait que, pour équilibrer la négociation – qui ne se passe donc manifestement pas si bien que prévu –, vous aviez dû lancer un ultimatum. N'attaquez pas la presse; c'est le titre employé par le journal!

**02.02 Marie-Christine Marghem**, ministre: Oui, mais le titre émane de la rédaction. Cela fait deux fois que je vous le dis!

**02.03 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): J'en ai parfaitement conscience. C'est pourquoi je me permets de vous interroger.

**02.04 Marie-Christine Marghem**, ministre: Nous sommes d'accord.

**02.05 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): C'est tout! Restons calmes; rien n'est encore arrivé pour l'instant. Je dis seulement qu'un titre de journal annonce: "Marghem lance un ultimatum à Electrabel". Je vous demande donc ce qu'il en est.

Comme l'écrit le journaliste, cela peut surprendre. En effet, l'idée de cet ultimatum n'avait jamais été avancée auparavant, notamment dans le cas de Tihange 1.

Surtout, quelques jours avant cette interview, M. Van Troeye, CEO d'Electrabel, confirmait qu'aucun investisseur ne s'était encore manifesté. Il me semble important que vous répondiez aussi sur ce point.

De même, j'aimerais que vous m'apportiez des informations sur la réévaluation par la BNB et la CREG. En janvier, vous nous aviez indiqué que vous nous tiendriez régulièrement informés quant à l'état d'avancement des travaux sur le plan de la rente nucléaire.

Bref, il s'agit de la négociation avec Electrabel dans toutes ses dimensions, tant la prolongation que l'annonce de cet ultimatum que vous démentirez peut-être.

**02.06 Kristof Calvo** (Ecolo-Groen): Mijnheer de voorzitter, mevrouw de minister, collega's, mijn vraag ligt in dezelfde lijn. Ik moet u niet vertellen wat onze positie is inzake de levensduurverlenging van Doel 1 en Doel 2, twee stokoude kernreactoren uit 1975. Dit is volgens ons geen wijze beslissing en wij kijken alvast uit naar de debatten ten gronde in deze commissie. Er bestaat een afspraak om daarover hoorzittingen te organiseren op het moment waarop u daarover een akkoord zou bereikt hebben.

Ik zeg wel "zou bereikt hebben", omdat dit het moment is om te polsen naar het verloop van de onderhandelingen.

U hebt dit weekend in een interview gezegd dat de onderhandelingen wel moeten gaan landen. De krant *Le Soir* heeft daarvan dan inderdaad gemaakt: "Marghem formuleert een ultimatum." Het is logisch dat onze fractie, en misschien nog andere collega's, benieuwd zijn naar de stand van zaken in deze onderhandelingen. Electrabel heeft van bij de aanvang van die onderhandelingen gesteld die kernreactoren wel langer in bedrijf te willen houden, maar dan wel tegen hun prijs. De vraag is welke ruimte u wil geven.

Wat is de stand van zaken? Zijn er al gesprekken aan de gang? Zo ja, hoe verlopen deze op dit moment? Worden die gesprekken rechtstreeks gevoerd tussen uw kabinet en de exploitant?

Werd er ondertussen eventueel al een overeenkomst bereikt? Zo ja, kunnen wij die inkijken? Zo nee, wat zijn de knelpunten? Ik kan mij voorstellen dat de nucleaire rente een knelpunt is en ik hoop dat u duidelijk aangeeft dat er geen sprake van kan zijn om die bijdrage te verminderen. Immers, als men met de Lotto wil winnen, dan moet men daaraan meedoen, maar niet via een energiebeleid dat zulks toelaat op de kap van de consumenten en kmo's.

Over het ultimatum zegt u dat dit de titel is. In dat verband kunt u het beste meteen duidelijk zijn en zeggen of er al dan niet sprake is van een ultimatum. Is er een deadline? Binnen welke termijn wilt u landen? Ik heb gezien dat u, ondanks de moeilijke onderhandelingen die niet afgerond lijken te zijn, vrijdag een voorontwerp hebt besproken en goedgekeurd op de Ministerraad. Dat zijn elementen die volgens mij moeilijk te rijmen zijn en waarover u het best duidelijkheid verschaft.

**02.07 Marie-Christine Marghem**, ministre: Monsieur le président, chers collègues, j'ai reçu le mandat de négocier les modalités de la prolongation de Doel 1 et Doel 2. Des contacts ont été pris avec la direction d'Electrabel pour définir ensemble les modalités pratiques de cette négociation globale qui porte sur des sujets tels que les investissements nécessaires pour ladite prolongation et la contribution nucléaire.

La décision du gouvernement du 18 décembre 2014 a été concrétisée – vous l'avez rappelé – lors du Conseil des ministres du vendredi 6 février dernier.

J'attire ici l'attention sur le fait que la question de M. Nollet a été déposée le 7 janvier 2015 et que celle de M. Calvo a été déposée le 9 février 2015.

Toujours est-il que ledit Conseil des ministres a approuvé, en première lecture, un avant-projet de loi visant

à régler différents dossiers énergétiques dont la prolongation des réacteurs en question. Cet avant-projet vise à modifier la loi relative à la sortie du nucléaire de 2003 pour autoriser cette prolongation jusqu'en 2025. Il offre un cadre légal qui accompagne les négociations.

Toutefois, à l'occasion de cet avant-projet, le Conseil des ministres s'est accordé sur le fait que la durée de vie des centrales Doel 1 et Doel 2 n'ira pas au-delà du 31 mars 2016, si une convention relative aux modalités de la prolongation n'est pas signée avec le propriétaire, avant le 30 novembre 2015. Pourquoi? Parce qu'à la fin de cet exercice, il y aura lieu de discuter de la contribution nucléaire. Cette disposition est nécessaire pour ne pas mettre non plus en danger l'approvisionnement de l'hiver prochain.

La presse a, évidemment, la plus grande liberté quant au contenu de ses articles et les titres de ces derniers.

Toujours est-il qu'il n'est pas question, à proprement parler, d'un ultimatum. Mais il est clair que s'il n'y a pas d'accord pour le 30 novembre, il deviendra difficile d'exécuter la prolongation de dix ans, vu le calendrier de *phasing out* pour 2025.

Selon moi, une prolongation inférieure à dix ans n'aurait pas beaucoup de sens, vu les investissements et les licences nécessaires pour ce faire. C'est donc cet équilibre qui est mis en valeur et rien d'autre.

Les premiers contacts, qui ont commencé, début janvier, sont tout à fait constructifs. Ces négociations doivent avoir lieu dans les délais nécessaires pour parvenir à un bon accord entre toutes les parties.

**02.08 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, avez-vous envoyé le texte au Conseil d'État?

**02.09 Marie-Christine Marghem**, ministre: Nous avons demandé l'urgence au Conseil d'État. Le texte lui a donc été transmis. Mais – vous avez été ministre –, vous savez comment cela fonctionne. Il y a une première lecture. Un avis du Conseil d'État est rendu. En fonction des conclusions du groupe de travail concernant cet avis, on procédera ou non à une seconde lecture.

Ensuite, l'avant-projet deviendra un avant-projet de loi en bonne et due forme qui sera déposé sur le banc de votre parlement. D'ailleurs, vous avez déjà inséré dans votre agenda de travail des séances d'examen de cet avant-projet auxquelles, comme vous, je suis parfaitement d'avis d'y joindre des auditions.

**02.10 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, un élément de votre raisonnement m'échappe. D'un côté, vous dites avoir le temps jusqu'au 30 novembre 2015 avec Electrabel; d'un autre côté, vous dites que c'est urgent pour le Conseil d'État, soit cinq jours.

**02.11 Marie-Christine Marghem**, ministre: Mais, monsieur Nollet, l'avant-projet ne concerne pas la convention. Vous le savez.

**02.12 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): D'accord, mais les deux sont liés.

**02.13 Marie-Christine Marghem**, ministre: Je viens de dire que l'avant-projet accompagnait les négociations dans le cadre de la convention qui doit être signée. C'est tout ce que j'ai dit.

**02.14 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Mais vous liez vous-même les deux.

**02.15 Marie-Christine Marghem**, ministre: Je ne vois pas où se situe le problème.

**02.16 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Laissez-moi vous l'expliquer. Dans le projet de loi qui nous parviendra, vous dites qu'avec Electrabel, nous nous donnons jusqu'au 30 novembre 2015.

**02.17 Marie-Christine Marghem**, ministre: Ce n'est pas ce que j'ai dit, mais cela peut intervenir avant. Ne distordez pas la phrase. Il s'agit d'une *deadline* qui peut intervenir, qui doit même intervenir avant, et je n'ai pas changé d'avis, mais au plus tard le 30 novembre 2015.

Voilà qui montre que vous pensez bien aussi que le terme "ultimatum" utilisé est un terme quelque peu exagéré.

Au fond, sans tomber dans la sémantique, le terme "ultimatum" désigne l'ultime moment où cette convention devrait être conclue. En réalité, très probablement, elle le sera avant.

Le **président**: Je rappelle que nous sommes dans la réplique et je propose une toute dernière intervention. Ensuite, nous passerons à la réplique de M. Calvo.

**02.18 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, vous m'excuserez, mais je n'ai pas encore eu l'occasion de développer ma réplique.

**02.19 Marie-Christine Marghem**, ministre: En fait, vous avez posé une question en guise de réplique.

Le **président**: Le mot de la fin au parlement.

**02.20 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Je maintiens donc qu'il existe une dissonance entre l'urgence que vous demandez au Conseil d'État et le temps que vous accordez à Electrabel. Vous ne nous dites rien des modalités sinon que les négociations ont commencé et que vous les estimez constructives. Vous ne nous dites rien sur le fait qu'aucun investisseur ne s'est manifesté jusqu'à présent et vous ne dites rien sur la réévaluation de la valeur de la rente nucléaire en cours.

Or vous annoncez vous tenir régulièrement informée.

Bref, contrairement à ce qui avait été annoncé, nous ne sommes pas encore très transparents ni très ouverts sur ce dossier. Il s'agira de le faire; c'est indispensable: les enjeux financiers sont importants, mais j'aurai l'occasion d'y revenir avec d'autres questions dans la foulée.

**02.21 Kristof Calvo** (Ecolo-Groen): Mijnheer de voorzitter, ondanks de bijkomende vragen van de heer Nollet is het mij nog niet helemaal duidelijk of het voorontwerp dat vrijdag aan de Ministerraad werd voorgelegd, enkel en alleen gaat over de aanpassing, dus de miniverlenging tot 2016, of ook al om de schrapping 2015-2025? Heeft wat u naar de Raad van State hebt gestuurd al betrekking met de verlenging tot 2025?

**02.22 Marie-Christine Marghem**, ministre: Il s'agit d'une prolongation décennale jusque 2025. Si, effectivement, la convention n'est pas conclue au plus tard le 30 novembre 2015 – vous avez bien compris – , la prolongation sera alors celle initialement prévue, à savoir jusque mi-2016.

**02.23 Kristof Calvo** (Ecolo-Groen): Dat betekent dat u op de Ministerraad van vrijdag een akkoord hebt bereikt over de verlenging van de levensduur tot 2025. Dat begrijp ik dus niet. U wringt zich immers in een zeer ongemakkelijke onderhandelingspositie. Twee of drie weken geleden kondigde u met grote trom aan dat u de nucleaire centrales langer open wil houden, tot 2025, en dat u in die zin zult onderhandelen. Er moet al bijna gesmeekt worden om ze open te houden. Van de exploitant krijgt u als antwoord dat de verlenging alleen zal kunnen tegen zijn prijs.

Vorige week verklaarde u dat zulks niet tot in de eeuwigheid zal kunnen worden gedaan en u stelde een deadline, een uiterste datum of een ultimatum, noemt u het zoals u wilt. U zegt dat er eens een beslissing moet vallen, maar op hetzelfde ogenblik beslist u op de Ministerraad om een voorontwerp op te stellen voor een verlenging tot 2025 en dus andermaal aan de exploitant heel lief te vragen om de centrales langer open te houden.

De timing die u hanteert, is niet toevallig. U wacht eerst nog het nieuwe onderzoek af inzake de nucleaire rente en pas daarna zal de conventie worden ondertekend. Eigenlijk zit u zelf al helemaal mee in het schema van de levensduurverlenging en minder nucleaire rente. Het is dus tweemaal cash voor de exploitant.

Mevrouw de minister, voor wie onderhandelt u eigenlijk? Bent u medeonderhandelaar voor GDF Suez of onderhandelt u mee voor onze consumenten en kmo's? Immers, de onderhandelingsstrategie die u kiest, is geen onderhandelingsstrategie. U vraagt bijna op uw blote knieën om de centrales langer open te houden. De kalender die u nu volgt, begrijp ik helemaal niet.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

**03** Question de M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "le fonds de transition énergétique" (n° 1177)

**03** Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "het energietransitiefonds" (nr. 1177)

**03.01** **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, madame la ministre, j'ai eu l'occasion de vous interroger en commission le 6 janvier dernier sur la décision prise par le Conseil des ministres, mais sans autre précision, de créer un fonds de transition énergétique pour encourager les projets de recherche en nouvelles énergies innovantes. Le concept a l'air très intéressant.

À ce moment, et malgré le fait que la communication du gouvernement datait du mois de décembre, vous ne pouviez me donner davantage de précisions car vous deviez encore retourner vers le gouvernement pour qu'il débâte d'une proposition venant de votre part.

Depuis lors, vous vous êtes rendue devant le gouvernement le 6 février; vous l'avez évoqué dans votre réponse à la question précédente.

Madame la ministre, pouvez-vous aujourd'hui nous dire quels sont les montants qui alimenteront ce fonds en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019? Pouvez-vous nous dire quel est le champ de compétence de ce fonds et quelles sont les missions précises qui lui sont assignées?

**03.02** **Marie-Christine Marghem**, ministre: Monsieur le président, monsieur Nollet, la mise en place de ce fonds de transition est l'un des éléments lié à la prolongation des unités de Doel 1 et Doel 2. L'avant-projet de loi qui a été approuvé par le Conseil des ministres ce vendredi 6 février en a fixé la création de principe. Une initiative législative sera déposée dans les prochains mois à ce sujet pour en organiser les modalités, alors que les travaux préparatoires de l'interaction entre mon cabinet et le gouvernement sont toujours en cours, notamment en ce qui concerne les montants qui alimenteront ce fonds ainsi que les objectifs qui lui seront assignés. Ils ne sont pas encore définitivement figés à l'heure actuelle.

Vous aurez tout le loisir d'examiner l'avant-projet quand celui-ci viendra au parlement au mois de mars.

**03.03** **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, si je comprends bien, le texte a été approuvé en première lecture. Il y a encore plein de chapitres sans date, sans chiffre, sans précision mais vous avez déjà envoyé le texte au Conseil d'État! C'est hallucinant!

**03.04** **Marie-Christine Marghem**, ministre: Je reprends ce que je viens de dire. C'est assez systématique. Vous avez parfaitement mal compris!

**03.05** **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Le champ n'est pas encore connu mais le texte est déjà au Conseil d'État! Dites-moi si j'ai mal compris!

**03.06** **Marie-Christine Marghem**, ministre: Oui, merci de m'écouter attentivement! L'avant-projet que vous allez recevoir porte la création de principe. Les modalités et le financement de ce fonds seront portés, eux, par un autre projet qui interviendra dans plusieurs mois. Voilà le paquet législatif que vous allez trouver sur votre table et vous aurez l'occasion de dire tout le mal que vous en pensez lorsqu'il viendra devant votre commission au mois de mars!

**03.07** **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Les choses sont très claires! Il s'agit d'un principe sur lequel le gouvernement a déjà communiqué en disant qu'il y a un prétendu équilibre. En fait, il n'y a absolument rien derrière et on verra plus tard un autre projet!

Je ne vois vraiment pas l'intérêt d'avoir maintenu ce principe dans un texte de loi. Aujourd'hui, on comprend que derrière cette communication qui date du mois de décembre, il n'y a rien de concret, rien en termes de budget, rien en termes de champ couvert! Bref, rien pour la transition énergétique!

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

Le **président**: Je ne vais pas dire chaque fois "l'incident est clos"! On considère que quand c'est terminé, l'incident est clos. C'est la formule académique.

**03.08 Marie-Christine Marghem**, ministre: C'est comme l'histoire du petit toutou: quand c'est fini, c'est tout!

**04 Question de M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "les mécanismes régulatoires sur les marchés du gaz et de l'électricité" (n° 1178)**

**04 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de reguleringsmechanismen op de gas- en elektriciteitsmarkt" (nr. 1178)**

**04.01 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, madame la ministre, lors de la réunion de la commission Économie, dans laquelle on traite les dossiers d'énergie, du 18 novembre 2014, je vous interrogeais sur les propositions de la CREG en matière d'évolution des mécanismes régulatoires sur les marchés du gaz et de l'électricité.

Il était notamment question de l'adoption du troisième paquet énergie, en particulier des différents codes de réseau établis à l'échelle européenne, qui a pour objectif d'unifier le marché énergétique européen.

Je vous ré-interrogeais sur le dossier le 6 janvier dernier et vous me répondiez que ces contacts allaient être pris incessamment. C'était la deuxième fois que je vous posais la question. Qu'en est-il aujourd'hui du rapport que vous avez demandé à votre administration sur la question? Pouvez-vous maintenant en communiquer les détails à la commission? Deux mois ont passé.

Par ailleurs, le régulateur évoquait dans son dernier rapport la possibilité de voir certaines missions actuellement confiées aux gestionnaires de réseau, comme la question de la coopération entre les gestionnaires du réseau de transport, être transférées dans son champ de compétence. S'agirait-il de se mettre en conformité avec la législation européenne? Qu'en est-il précisément? Pourriez-vous me dresser un état des lieux des collaborations qui sont pour le moment menées entre nos gestionnaires de réseau et ceux d'autres États membres de l'Union européenne? Je vous remercie pour les éclaircissements que vous pourrez apporter.

**04.02 Marie-Christine Marghem**, ministre: Monsieur le président, monsieur Nollet, dans le cadre du troisième paquet énergie et de la poursuite de l'unification du marché énergétique européen, le renforcement de la collaboration entre les gestionnaires de réseau des différents États membres est une réalité.

Les codes de réseau européen en particulier qui ont entre autres pour objectif de supprimer les goulets d'étranglement aux frontières nationales conduisent à et nécessitent davantage de collaborations entre les différents gestionnaires de réseau.

Ces codes de réseau directement contraignants prévoient aussi la création de nouvelles entités, ce qui engendre des modifications importantes dans l'ensemble des tâches et de la responsabilité des gestionnaires de réseau de transport. Ces évolutions incitent également les gestionnaires de réseau de transport à collaborer plus intensément et à exercer leur tâche conjointement via la création d'entreprises communes. Ainsi en 2014, le code réseau électricité *Capacity Allocation and Congestion Management* a été adopté, de même que code réseau gaz *Balancing*.

En 2015, nous continuons les discussions et négociations sur les codes. Il s'agit d'une donnée assez récente comme vous venez de l'entendre.

Il a été décidé au sein de l'ACER que l'ACER poursuivrait l'examen de cette évolution vers les NEMOs électricité et PRISMA Gaz. Pour cela, je vous renvoie au paper *Bridge to 2025* que vous trouverez sur le site web de l'ACER et en particulier au Titre V, point 6, paragraphes 85 et suivants, pages 29 à 33.

L'évolution du simple niveau national vers le niveau européen est aujourd'hui une réalité de plus en plus tangible. Elle se manifeste par exemple par les activités du gestionnaire de réseau d'électricité belge, Elia, qui est également actif en Allemagne dans certaines régions sur le plan de la gestion de réseaux via sa filiale 50 Hz.

Voici un certain nombre d'exemples importants de projets de collaboration spécifiques entre GRT dans

lesquels les gestionnaires de réseaux belges sont impliqués. Le projet PRISMA pour le gaz consiste en une plate-forme commune pour les enchères de capacité de transport sur les points d'interconnexion, qui est gérée par PRISMA et a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Elle compte aujourd'hui 23 gestionnaires de réseaux de transport de 8 pays européens parmi ses membres. Cette plate-forme d'enchère est opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013 et offre, sur les points d'interconnexion entre les zones d'entrée et de sortie des gestionnaires de réseaux de transport de 10 pays européens, de la capacité de transport groupé répartie dans le temps conformément au NCCAM proactivement en vue de son application obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2015.

PRISMA offre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 également une plate-forme secondaire sur laquelle des affréteurs peuvent commercialiser des capacités groupées contractées.

Fluxys Belgium est actionnaire de PRISMA et offre en ce moment de la capacité groupée de transport *day-ahead* par le biais de la plate-forme PRISMA.

Le projet NEMO Electricité est une collaboration-coopération entre le gestionnaire du réseau belge de transport d'électricité et d'autres gestionnaires de réseaux de transport. Cette collaboration s'est encore manifestée dans le cadre de NEMO, du nom du projet de lignes électriques en courant continu d'une tension de 1 000 MW à établir entre le territoire belge et le territoire britannique. Cette collaboration a été rendue nécessaire par la volonté des porteurs du projet de se voir appliquer un cadre réglementaire spécifique dit "*cap and floor*" à mi-chemin entre le système régulé belge et le cadre réglementaire britannique et de créer dans ce cadre une filiale commune qui sera gestionnaire de l'infrastructure et détentrice de la propriété de celle-ci.

La loi électricité a été récemment adaptée en vue de rendre possible la création d'une telle filiale commune. Il s'agit de la loi du 8 mai 2014 portant des dispositions diverses en matière d'énergie. La décision définitive d'investissement devrait en principe être prise à la fin du mois de février 2015 et l'interconnexion mise en service dans le courant de l'année 2019.

En matière de gaz, certains projets sont actuellement à l'examen.

Vous trouverez davantage de détails à ce sujet, ainsi que des projets de collaboration, dans le rapport annuel que la CREG transmettra à votre Chambre prochainement, comme elle le fait habituellement, à la fin du mois d'avril.

**04.03 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je remercie la ministre pour sa réponse que je vais prendre le temps d'analyser, y compris en allant consulter le site internet mentionné.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

**05 Question de M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "l'évolution du statut de Belpex" (n° 1179)**

**05 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de evolutie van de status van Belpex" (nr. 1179)**

**05.01 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, madame la ministre, lors de la commission du 18 novembre 2014, vous affirmiez avoir chargé votre administration d'analyser les conséquences de la proposition émise par la CREG qui vise à désigner Belpex comme gestionnaire unique des marchés d'échanges.

Je vous réinterrogeais sur le dossier le 6 janvier dernier mais rien n'avait encore avancé. Qu'en est-il désormais? Quelles leçons tirez-vous de cette analyse?

Madame la ministre, vous précisiez également qu'un éventuel monopole de Belpex serait contraire à la législation européenne. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises afin de rencontrer les dispositions européennes tout en intégrant les recommandations du régulateur?

Le **président**: Monsieur Nollet, je vous remercie pour la concision de votre question.

**05.02 Marie-Christine Marghem**, ministre: Monsieur le président, monsieur Nollet, je serai tout aussi concise. Je ne peux que réitérer la réponse déjà préalablement apportée sur ce sujet. La question du statut futur de Belpex en tant que monopole légal conforme au modèle de marché soumis au pouvoir de contrôle de la CREG et seule habilitée à gérer les réserves devra faire l'objet d'une proposition précise du régulateur fédéral. Le problème de la compatibilité d'un tel monopole avec les exigences européennes devra également être résolu.

**05.03 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, c'est évidemment trop bref! Vous me laissez dans le même état d'esprit qu'après votre réponse précédente. Je reste totalement sur ma faim. Des demandes et propositions sont faites. Cela me semble pertinent. Or, vous ne répondez pas véritablement. Je vous réinterrogerai dès lors sur la question de manière très précise.

*L'incident est clos.*  
*Het incident is gesloten.*

**06 Question de M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "le coût de la prolongation de la durée de vie de Tihange 1" (n° 1193)**

**06 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de kosten van de verlenging van de levensduur van Tihange 1" (nr. 1193)**

**06.01 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, le 7 janvier dernier, différents chiffres ont circulé quant au coût précis de la prolongation de Tihange 1. Ils ont dû vous faire réagir.

Pouvez-vous nous faire le topo sur ce qui est correct et ce qui ne l'est pas? Comment le coût global – qui s'élève à plus de 600 millions d'euros – sera-t-il répercuté? Suivant quel calendrier et quelles modalités?

**06.02 Marie-Christine Marghem**, ministre: Monsieur Nollet, certaines affirmations reprises dans *De Morgen* du 7 janvier n'étaient pas correctes, comme l'a d'ailleurs reconnu le même journal le lendemain. La convention ne garantit aucun prix par mégawatt-heure produit au propriétaire.

Pour rappel, le gouvernement précédent a négocié avec les propriétaires de Tihange 1, Electrabel et EDF, les conditions de prolongation de son exploitation pendant dix années supplémentaires, jusqu'au 30 septembre 2025. Cette prolongation ira de pair avec la réalisation d'investissements importants sur ce site.

Cette convention, prise en application des grands principes énoncés en l'article 4-1, § 2, de la loi du 31 janvier 2003 sur la sortie progressive de l'énergie nucléaire à des fins de production industrielle d'électricité, telle que modifiée par la loi du 18 décembre 2013, définit les paramètres économiques de cette prolongation en vue de garantir à ses propriétaires un environnement économique et juridique stable. Cependant, elle est conditionnée à la réalisation des investissements de sûreté requis par l'Agence fédérale de contrôle nucléaire.

La convention définit également les conditions dans lesquelles ces mêmes propriétaires doivent s'acquitter d'une redevance à l'État belge après recouvrement de leur coût opérationnel et de leurs investissements. Le montant de cette redevance est soumis à une vérification annuelle par la CREG. La somme totale des investissements estimée par Electrabel s'élève à 600 millions d'euros. Le programme de leur exécution est appliqué après accord et sous contrôle de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire.

**06.03 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Donc, ces 600 millions d'euros se retrouveront inévitablement sur la facture des consommateurs...

*L'incident est clos.*  
*Het incident is gesloten.*

**06.04 Marie-Christine Marghem**, ministre: Monsieur le président, Mme de Coster-Bauchau souhaite transformer sa question n° 1072 en question écrite.

Le **président**: Madame la ministre, je vous remercie d'assurer le secrétariat de notre collègue!

**06.05 Marie-Christine Marghem**, ministre: Monsieur le président, elle est membre de mon groupe ...

**07 Question de M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la situation de l'administration au département dirigé par la ministre" (n° 1194)**

**07 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de situatie bij de administratie waarvoor de minister bevoegd is" (nr. 1194)**

**07.01 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, madame la ministre, lors de la commission du 6 janvier, à plusieurs reprises, vous avez justifié une absence de réponse par le fait que votre administration est débordée par la masse de dossiers prioritaires dans l'énergie.

Je partage cette appréciation sur le volume de dossiers importants qui sont à traiter par votre administration. J'aimerais savoir quelles actions vous avez entreprises pour, à l'instar de certains de vos collègues, protéger votre département des économies linéaires envisagées aveuglément par le gouvernement et qui, pour le personnel, sont à hauteur de 4 % en 2015, 6 % en 2016, 8 % en 2017, 10 % en 2018 et 12 % en 2019; et pour le fonctionnement de 20, 22, 24, 26 et 28 % en 2019.

Avez-vous, comme certains de vos collègues, pu manifester et obtenir auprès de vos collègues une réduction de cet effort linéaire et aveugle eu égard à la masse, au volume et à l'importance des dossiers que votre administration devait traiter?

**07.02 Marie-Christine Marghem**, ministre: Monsieur le président, cher collègue, je vous informe que les mesures d'économies décidées par le gouvernement en matière de crédit de personnel et crédit de fonctionnement concernent en effet toutes les administrations publiques fédérales et donc aussi la Direction générale Énergie.

Ces économies consistent, d'une part, en économies linéaires, sur les crédits de personnel de 2015 à 2019, 4 % en 2015 et 2 % chaque année de 2016 à 2019; et, d'autre part, sur les crédits de fonctionnement, de 20 % durant la période 2015-2018.

Un monitoring sera dorénavant effectué mensuellement sur l'application de ces mesures. Il s'appuiera sur les données disponibles que sont les données salariales et budgétaires FEDCOM. En 2015, le premier monitoring mensuel sera établi sur la base des données salariales de janvier 2015. La période analysée prendra en compte les données durant les mois d'octobre jusque janvier inclus.

En fonction de l'évaluation de l'analyse des risques en matière de coûts de personnel effectuée pour fin février 2015, le Conseil des ministres prendra les décisions autorisant ou pas des recrutements nouveaux. En cas d'accord, une procédure de remplacement sélectif simplifiée s'effectuera si le département dispose de marges structurelles.

Il est donc à ce stade prématuré de répondre précisément ou d'être en mesure de répondre précisément à votre question sans avoir le résultat de ce premier monitoring et sans connaître l'importance des marges au sein du SPF concerné.

De façon structurelle, j'y serai particulièrement attentive, car l'expertise technique et l'expérience de cette administration me donnent aujourd'hui entière satisfaction dans la préparation et le respect des échéanciers de mes prises de décision. Elle m'invite d'ailleurs à lui faire confiance dans d'autres défis à relever à courte échéance, comme, par exemple, l'élaboration du pacte énergétique prévu par l'accord de gouvernement.

En cas d'élaboration du plan de personnel 2015, je veillerai, en concertation avec le ministre de tutelle du SPF Économie, mon collègue Kris Peeters, à ce que des possibilités de recrutement et de promotion soient offertes prioritairement à mon administration.

Entre-temps, ces responsables font le maximum pour exploiter toutes les pistes internes au SPF Économie, permettant, premièrement, d'attirer de nouveaux collaborateurs par mobilité interne; deuxièmement, de motiver toujours davantage les collaborateurs présents pour maintenir leurs performances - utilisation des moyens de communication modernes, du télétravail, etc.; troisièmement, de trouver des synergies et collaborations au sein du SPF Économie, notamment en ce qui concerne l'appui juridique.

**07.03 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, j'entends bien que vous évalueriez la situation

lors du monitoring, mais le cadre dans lequel les économies doivent être réalisées n'est pas remis en question pour ce qui concerne votre département. Je vous le dis comme je le pense: c'est intenable! Par rapport aux défis qui sont ceux du secteur de l'énergie, c'est intenable!

En tout cas, entendez bien que je n'accepterai pas de votre part des réponses du style: "Mon administration est débordée", "Elle n'a pas le temps de répondre à vos questions", "Nous ne sommes pas prêts sur tel ou tel dossier". C'est vous qui assumez, aujourd'hui, le cadre, y compris pour votre département. Vous jouez ce jeu-là. Nous ne le jouons pas! En tout cas, nous n'accepterons pas d'échanges ultérieurs, tels ceux que nous avons pu avoir au mois de janvier en nous disant: "On n'a pas eu le temps de répondre à vos questions!"

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

**08 Question de M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "l'approvisionnement en uranium en provenance des États-Unis" (n° 1196)**

**08 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de uraniumbevoorrading vanuit de Verenigde Staten" (nr. 1196)**

**08.01 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, madame la ministre, j'avais posé cette question à votre collègue de l'Intérieur; il m'a renvoyé vers vous.

Les autorités américaines s'opposent à un renforcement de la Convention sur la sûreté nucléaire (CSN) et tentent, apparemment, de faire pression sur l'Union européenne. Elles visent notamment la Belgique qui, si elle ne cède pas, pourrait se voir privée d'approvisionnement en uranium pour le réacteur nucléaire de Mol par les États-Unis.

Mol est l'un des plus importants producteurs au monde de matières radioactives à destination des hôpitaux. En agissant de la sorte, les États-Unis exercent un chantage scandaleux. Sans uranium, il est impossible de produire les radio-isotopes qui sont utilisés dans les traitements contre le cancer.

Madame la ministre, pourriez-vous nous communiquer les éléments en votre possession concernant ce dossier? Les menaces américaines sont-elles avérées? Qu'en est-il? Quelle est la position du gouvernement dans ce dossier?

Une concertation avec l'AFCN a-t-elle été mise sur pied? Quelles sont les éléments qui ressortent de ces rencontres?

En cas d'activation de ces menaces, quelles mesures avez-vous prises afin de garantir que la santé de milliers de personnes ne soit pas affectée?

Je rappelle que toutes ces questions ont été posées le 7 janvier à votre collègue, M. Jambon, mais il m'a renvoyé vers vous.

**08.02 Marie-Christine Marghem**, ministre: Monsieur le président, monsieur Nollet, le dossier de la révision de la Convention sur la sûreté nucléaire (CSN), lors de la prochaine conférence diplomatique prévue en février 2015, et le dossier de l'approvisionnement en uranium hautement enrichi à destination du SCK-CEN de Mol et de l'Institut des radioéléments de Fleurus sont deux dossiers distincts.

Bien que tous les pays parties à la CSN soient favorables à la révision de cette Convention pour tenir compte, entre autres, des leçons tirées de l'accident de Fukushima, son processus de révision a suscité de vives discussions lors de la réunion préparatoire d'octobre dernier.

C'est dans ce contexte que les délégations ont tenu, en marge de la réunion plénière, de nombreux échanges informels pour tenter de faire avancer leurs positions. Toutefois, depuis décembre, les parties sont revenues à une forte volonté de trouver un chemin d'entente et de faire de la prochaine conférence diplomatique de révision une réussite.

En ce qui concerne l'approvisionnement futur en uranium hautement enrichi, je peux vous assurer que nos relations avec les États-Unis d'Amérique sont excellentes. Nous collaborons et nous espérons pouvoir collaborer pendant de nombreuses années encore avec les États-Unis afin de pouvoir garantir

l'approvisionnement en radio-isotopes médicaux non seulement de la Belgique ou des États-Unis, mais également de l'Europe et d'une grande partie du monde.

Preuve en est que les autorités compétentes américaines ont introduit, le 23 décembre 2014, une demande d'autorisation d'exportation auprès de la Commission régulatoire nucléaire, l'agence américaine compétente en cette matière, d'uranium hautement enrichi à destination du réacteur BR2.

Les premières livraisons de combustible nucléaire pour le réacteur BR2 sont prévues en Belgique à l'horizon 2016-2017.

**08.03 Jean-Marc Nolle**t (Ecolo-Groen): Madame la ministre, je prends bonne note du fait que, selon vous, il n'y a ni problème ni pression en la matière. Nous verrons ce qu'il en sera.

Vous dites qu'il y a une prochaine échéance en février 2015.

**08.04 Marie-Christine Marghem**, ministre: La réponse a été établie avant cette conférence diplomatique qui doit avoir lieu dans le courant du mois de février. J'ai simplement voulu dire, dès le départ, que le dossier de révision de cette convention lors de cette prochaine conférence diplomatique et le dossier de l'approvisionnement en uranium étaient deux choses distinctes. Je n'ai pas la date précise de cette conférence diplomatique mais je peux vous la communiquer.

**08.05 Jean-Marc Nolle**t (Ecolo-Groen): J'avais la même confusion que vous au sujet de la date de cette conférence diplomatique.

**08.06 Marie-Christine Marghem**, ministre: Elle a eu lieu vendredi.

**08.07 Jean-Marc Nolle**t (Ecolo-Groen): Je reviendrai ultérieurement sur ses résultats.

**08.08 Marie-Christine Marghem**, ministre: Avec plaisir!

Le **président**: Il y a déjà matière à la prochaine question!

**08.09 Marie-Christine Marghem**, ministre: La conférence a eu lieu vendredi. Je vais en analyser les résultats et nous en reparlerons avec plaisir!

**08.10 Jean-Marc Nolle**t (Ecolo-Groen): Monsieur le président, la ministre nous dit qu'elle a préparé la réponse avant! Forcément!

**08.11 Marie-Christine Marghem**, ministre: Et alors!

**08.12 Jean-Marc Nolle**t (Ecolo-Groen): Monsieur le président, si on répond "et alors", il faut une réunion toutes les semaines!

J'ai déposé ma question il y a un mois, d'abord à M. Jambon, puis elle a été transférée à Mme Marghem. Je l'ai transmise immédiatement à la commission. Dorénavant, je déposerai toutes mes questions la veille de la commission pour être sûr d'avoir des réponses mises à jour!

**08.13 Marie-Christine Marghem**, ministre: Monsieur Nolle, je ne m'oppose pas à vous rendre visite autant de fois que vous voulez mais le président doit organiser ses travaux et je ne suis pas la seule ministre à devoir venir dans cette commission.

Le **président**: Monsieur Calvo, vous demandez la parole mais nous ne débattons pas de l'ordre des travaux; nous sommes dans le cadre de questions!

**08.14 Kristof Calvo** (Ecolo-Groen): Mijnheer de voorzitter, als lid van deze commissie wil ik toch iets zeggen over de orde van de werkzaamheden.

Mevrouw Marghem, ik vind dat u een beetje aan het overdrijven bent. Er is in het Parlement en in deze commissie heel veel empathie. Ik heb er alle begrip voor dat niet elke vraag perfect kan worden beantwoord

en dat er soms extra gegevens moeten worden opgezocht.

In elke commissievergadering, bij verscheidene vragen, mijnheer de voorzitter, daagt mevrouw Marghem echter de commissie uit en geeft zij het laconieke antwoord dat wij dat antwoord nog niet krijgen. Dat moet ophouden, zeker wanneer het een minister betreft die in de afgelopen weken, naar ik begrijp, op verschillende momenten niet beschikbaar was.

U bent nog maar net begonnen, mevrouw de minister, u weet dat het Parlement een belangrijke stakeholder is. Als u een opbod en een conflict wil, dan kunt u een opbod en een conflict krijgen. Wij willen gewoon ernstige antwoorden op de vragen die wij stellen.

**08.15 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je souhaiterais simplement rappeler la décision de la Conférence des présidents concernant l'indisponibilité des cinq ministres compétents en commission de l'Économie. Autrement dit, aucun d'entre eux n'avait pu être présent en commission. Je prends note du fait que, désormais, nous ne serons plus confrontés à ce genre de problème. Toujours est-il que la Conférence des présidents s'est penchée sur la question le 28 janvier dernier.

**08.16 Marie-Christine Marghem**, ministre: Si je vous avais répondu le 9 janvier, à savoir le lendemain du dépôt de votre question, ma réponse aurait été la même.

**08.17 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Aujourd'hui, la Conférence a eu lieu.

**08.18 Marie-Christine Marghem**, ministre: Elle a lieu vendredi. Nous sommes mardi.

Le **président**: Chers collègues, des questions figurent à l'ordre du jour de notre commission. Des réponses y sont apportées. Chacun peut évidemment émettre un jugement quant à leur contenu.

**08.19 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): J'essaie de ne pas attendre le dernier moment pour communiquer mes questions au cabinet du ministre afin que ce dernier ait l'occasion d'y répondre.

Cela dit, je peux utiliser une autre tactique et envoyer l'ensemble de mes questions au dernier moment. Je ne me rappelle plus exactement ce que prévoit le Règlement en la matière, à savoir si c'est dans les 24 heures ou les 48 heures, mais je vais vérifier.

**08.20 Marie-Christine Marghem**, ministre: Moi non plus!

Le **président**: En tout cas, lorsqu'une série de questions est adressée à un des cinq ministres de cette commission, j'essaie de les faire figurer à notre ordre du jour en tenant compte de la disponibilité des ministres. Dans la mesure du possible, je les planifie au fur et à mesure et je prévois la discussion des projets et propositions de loi à un autre moment.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

#### **09** Questions jointes de

- M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la situation des aéroports de Charleroi et de Liège dans le cadre du plan de délestage" (n° 1197)

- Mme Karin Temmerman à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "les modifications apportées au plan de délestage" (n° 1650)

- Mme Karine Lalieux à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la situation du port de Gand et des aéroports de Liège et Charleroi dans le plan de délestage" (n° 2081)

- M. Veli Yüksel à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "l'étude d'Elia relative au plan de délestage pour le port de Gand" (n° 2119)

#### **09** Samengevoegde vragen van

- de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de situatie van de luchthavens van Charleroi en Luik in het kader van het afschakelplan" (nr. 1197)

- mevrouw Karin Temmerman aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "het bijsturen van het afschakelplan" (nr. 1650)

- mevrouw Karine Lalieux aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de situatie van de haven van Gent en de luchthavens van Luik en Charleroi in het afschakelplan" (nr. 2081)  
- de heer Veli Yüksel aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de studie van Elia over het afschakelplan en de Gentse haven" (nr. 2119)

Mme Lalieux doit partir dans une autre commission et demande de pouvoir passer en premier.

**09.01 Karine Lalieux (PS):** Monsieur le président, je remercie mes collègues. Je ne serai pas longue. Madame la ministre, lors de l'échange de vues du 16 décembre, vous êtes revenue sur la situation de Gand – ma collègue va y revenir –, de Charleroi et de Liège. Vous avez déclaré avoir demandé à Elia de calculer quel serait l'impact sur l'efficacité du plan de délestage si le port et les aéroports en étaient sortis.

Mes questions sont les suivantes. Les évaluations demandées ont-elles été réalisées? Si oui, quels en sont les résultats? Quelles conclusions en tirez-vous? Je dois maintenant aller défendre une résolution. Je reviens par la suite pour mes autres questions.

**09.02 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen):** Madame la ministre, lors de la commission du 6 janvier, vous confirmiez avoir demandé à Elia d'analyser le nombre de mégawatts économisés si on sortait les aéroports de Charleroi et de Liège du plan de délestage au même titre que le port de Gand. Une sorte d'équilibre peut-être.

Vous nous informiez du fait que vous receviez les réponses peu à peu et que les calculs d'Elia vous feraient prendre une décision incessamment. "Incessamment", c'était le mot que vous utilisiez. Dès lors, ma question est la suivante: quelle décision avez-vous prise? Entre le 6 janvier et la date d'aujourd'hui, on a dépassé le délai raisonnable pour considérer que nous étions dans l'incessant.

En complément, je souhaite recevoir les informations transmises, notamment sur le nombre de mégawatts économisés.

**09.03 Karin Temmerman (sp.a):** Mevrouw de minister, zoals de collega's al hebben gezegd, hebt u in een vorig debat gezegd dat u aan hoogspanningsnetbeheerder Elia hebt gevraagd om de strategische elektriciteitsreserve te viervoudigen. Voor deze winter werd een strategische reserve van 850 megawatt aangelegd. Tegen volgende winter moet dat 3 500 megawatt zijn.

Die beslissing komt als reactie op de aankondiging dat heel wat oude en verlieslatende centrales dit jaar nog worden gesloten. Op die manier zou er volgende winter 1 600 megawatt elektriciteit minder beschikbaar zijn dan nu het geval is. U wilt daarom voorzien in de nodige reserves.

U blijft vasthouden aan het afschakelplan. U bevestigt dat dit afschakelplan ook de volgende winter van kracht zal blijven, en dit ondanks de extra reserve waarin u voorziet. Tot nu toe bleven wij gelukkig gespaard van het afschakelplan. Ik meen dat wij blij mogen zijn dat de winter niet zo hard is als hij was voorspeld. Wij blijven erbij dat zo'n afschakelplan enorme economische gevolgen kan hebben voor een aantal economische sites: de luchthavens van Luik en Charleroi, en de haven van Gent.

Uiteraard ken ik de haven van Gent beter. Ik wil nogmaals benadrukken dat deze haven voldoet aan alle criteria om buiten het afschakelplan te vallen: 180 bedrijven, waarvan 6 Seveso-bedrijven, een ziekenhuis, 5 RVT's, 70 600 inwoners enzovoort. Als de Gentse haven zonder stroom valt, kan dit enorme gevolgen hebben voor een aantal mensen. Bovendien is ook een grote economische schade mogelijk.

Tijdens de commissievergadering van 6 januari gaf u aan dat er een mogelijkheid bestaat dat de haven van Gent en de luchthavens van Charleroi en Luik uit het afschakelplan zouden worden gelicht. De stad Gent en de haven van Gent hebben dan ook hun proces tegen het afschakelplan gestopt, maar zij hebben onmiddellijk aangekondigd dat zij hun procedure opnieuw zullen opstarten als het afschakelplan ook voor volgend jaar blijft gelden.

Ik kom dan tot mijn vragen, mevrouw de minister. Heeft Elia ondertussen de impact becijfert van het verwijderen van deze economische sites uit het afschakelplan? Wat zijn de concrete bevindingen? Is het nog altijd de bedoeling om een definitief afschakelplan voor de komende jaren op te stellen? Zal dit plan worden bijgestuurd? Zullen de economische sites uit het plan worden gehaald? Zal dit in samenspraak met provinciale en gemeentelijke overheden gebeuren? Welke criteria worden er gehanteerd met betrekking tot

het af- en aanschakelen van zones?

Tot daar mijn vragen, mevrouw de minister.

**09.04 Veli Yüksel** (CD&V): Mijnheer de voorzitter, wij hebben over dit thema al een aantal keren vragen aan de minister mogen stellen. Dat was tijdens de hoorzitting over het afschakelplan in december, nog voor het reces, en ook begin januari, mevrouw de minister.

U hebt toen twee keer gezegd dat er een studie van Elia komt over de impact van het verwijderen van bepaalde sites, namelijk de luchthavens van Charleroi en Luik en de haven van Gent. Men zou nagaan of dit voor de stroomvoorziening mogelijk is en wat de economische gevolgen daarvan voor de infrastructuur zullen zijn. Op basis van die studie zou u al dan niet overgaan tot een aanpassing van het afschakelplan.

Sinds gisteren is er ook een nieuwe situatie in Gent. U weet dat de haven samen met de stad Gent een kort geding had aangespannen. Gisterenmiddag vernamen wij dat de haven en de stad Gent de juridische procedure stopzetten. Normaal zou dat kort geding morgen worden behandeld. De stopzetting is gebaseerd op de vaststelling dat u begrip toont voor de situatie in Gent en op uw positieve ingesteldheid om rekening te houden met de vragen van Gent, waarvoor mijn dank.

Mijnheer Calvo, ik neem dit over uit het perscommuniqué van de stad.

Mevrouw de minister, hebt u de studie van Elia reeds ontvangen? Wat is het resultaat van deze studie met betrekking tot de Gentse haven?

In het perscommuniqué van de stad Gent wordt het al een beetje aangegeven, maar zult u op basis van deze studie overwegen om de Gentse haven voor de winter van 2015-2016 uit het afschakelplan te halen? Wanneer zullen wij daarover uitsluitel krijgen?

**09.05 Karin Temmerman** (sp.a): Mijnheer Yüksel, u moet dat communiqué wel volledig lezen. Ik heb daarstraks gezegd dat als de haven van Gent niet uit het afschakelplan wordt gehaald, er opnieuw een kort geding zal worden aangespannen. Dit alleen voor de volledigheid.

Le **président**: Chers collègues, nous allons entendre la réponse de Mme la ministre. Nous devons prendre en compte un élément nouveau depuis les auditions concernant les délestages, c'est le fait que Gand est dirigé par le deuxième meilleur maire du monde.

**09.06 Marie-Christine Marghem**, ministre: Monsieur le président, chers collègues, Elia a effectivement, à ma demande, réalisé une étude afin d'évaluer l'impact sur le plan de délestage de l'exclusion du plan de différents postes à haute tension alimentant les installations du port de Gand, les installations des aéroports régionaux de Liège et de Charleroi et les stations de démergement. Je vous avais dit, début janvier, que j'attendais encore les calculs sur les stations de démergement. Le territoire en compte 20. Je ne les ai pas encore. Mais, par contre, j'ai les trois autres.

L'exclusion de deux postes alimentant le port de Gand représente une puissance estimée respectivement à 24 et 18 MW, soit au total 42 MW sur la tranche 6 exclusivement.

Deuxièmement, l'exclusion du poste alimentant l'aéroport de Charleroi représente une puissance estimée à 16 MW sur la tranche 6B.

Troisièmement, l'exclusion du poste alimentant l'aéroport de Liège représente une puissance estimée à 32 MW sur la tranche 5B. L'impact de l'exclusion de ces postes du plan est donc de l'ordre de 42 MW pour le port de Gand, 48 MW en ce qui concerne les aéroports. Il est cependant important de préciser que cet impact pour les aéroports ne concerne que les sous-tranches B suite à la division des tranches en sous-tranches A et B pour les zones géographiques sud-est et sud-ouest. L'impact global estimé à 90 MW représente environ 3 % du total des MW concernés par le plan de délestage soit 3 000 MW.

Mon administration est occupée à mettre sur pied un groupe de travail en collaboration avec les principaux partenaires qui démarrera ses travaux la semaine prochaine.

L'objectif de ce groupe est de réaliser une évaluation du plan de délestage et de ses fondements juridiques

afin d'identifier sur base des analyses d'impacts effectuées s'il n'est pas possible d'apporter des modifications limitées pour l'hiver prochain afin de réduire si possible les conséquences de celles-ci.

Pour les hivers suivants, il est également envisagé de réaliser une évaluation plus poussée du plan de délestage afin d'apporter des modifications en profondeur. Cette démarche implique une large consultation visant à prendre en compte les plaintes et doléances diverses remontées à différents niveaux de pouvoir en sorte d'élaborer un plan privilégiant le maintien des services: les transports, les communications, la sécurité des personnes et des biens, les secours, les activités industrielles et autres, plutôt qu'un découpage zonal simplement proportionnel.

À l'heure actuelle, il ne saurait être question de prendre des décisions visant à apporter des modifications aux modalités pratiques du plan de délestage, comme je l'ai toujours dit, étant donné que l'évaluation du plan n'a pas encore été réalisée. C'est essentiel pour que je puisse travailler en profondeur pour les hivers suivants. L'ensemble des dispositifs de planification d'urgence est basé sur ce plan.

De praktische modaliteiten van het afschakelplan, met name de lijsten met de hoogspanningsposten en het bijhorende schijfnummer, werden opgesteld door de transmissienetbeheerder Elia in het kader van hun heropbouwcode, en wel op de volgende juridische basis.

Ten eerste, het koninklijk besluit van 19 december 2002 houdende een technisch reglement voor het beheer van het transmissienet van elektriciteit en de toegang ertoe. Ten tweede, het koninklijk besluit van 3 juni 2005 tot vaststelling van het afschakelplan van het transmissienet van elektriciteit.

**09.07 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, vous avez pu recueillir les chiffres mais vous n'avez pas encore décidé. Or, lors de la commission du 6 janvier 2015, vous annonciez une décision incessamment. Vous avez une partie des chiffres, en tout cas ceux de Gand et des deux aéroports. Sur ce volet, il serait bien d'avoir une décision rapide. Je sais bien que l'hiver bat tout doucement en retraite et que le printemps se rapproche de nous. Néanmoins, la clarification pourrait aider les uns et les autres.

Pour ce qui est de votre travail d'évaluation, vous distinguez l'évaluation avec impact à court terme, à savoir pour l'année prochaine, de l'évaluation à moyen terme, à savoir pour les hivers prochains. Je le regrette. Je pensais que nous serions en mesure d'évaluer sur la base de cette année avec des mesures déjà prises et ayant un impact dès l'hiver prochain. Toutefois, vous n'avez pas encore clairement classé ce que vous allez mettre dans le court terme par rapport au moyen terme. Je reste éventuellement ouvert à ce que, dès l'année prochaine, vous puissiez prendre en considération non seulement ce qui sera dit dans le groupe de travail mais aussi ce qui a pu être dit – je suppose que ce sera le cas – lors des nombreux travaux que cette commission a menés sur la question de l'évaluation du délestage.

Je reprends une des dimensions, de manière à rendre attentifs les membres du groupe d'évaluation. D'autres ont également été évoquées mais je veux m'en tenir à mon temps de parole. Je reprends donc uniquement le découpage en tranches. Si on lit l'arrêté ministériel, celui-ci ne devait pas s'arrêter à un découpage en six tranches. Il s'agit de répartir par tranche de 5 % et donc d'arriver à vingt tranches pour un total de 100 %, dans un ordre de telle sorte que ce ne soit pas toujours le six qui soit visé en premier et qui retourne régulièrement prendre sa part de responsabilité mais que tout un chacun soit responsabilisé face à ce qui se joue. Ceci est un des éléments évoqués à reprendre dans le travail de ce groupe que vous avez initié et qui se réunit pour la première fois la semaine prochaine. Nous y reviendrons une fois que les résultats seront connus. J'ignore si vous avez fixé un délai pour le court terme, pas pour le moyen terme.

**09.08 Karin Temmerman** (sp.a): Mevrouw de minister, bedankt voor uw antwoord.

Eerst wil ik repliceren over de cijfers die u geeft. Het is toch wel heel raar dat een afschakelplan wordt opgesteld en dat pas daarna bekend is hoeveel waarde aan megawatt de verschillende toch belangrijke economische sites vertegenwoordigen. U zegt daar nog bij dat u nog niet alle cijfers hebt. Daaruit meen ik te mogen besluiten dat er een afschakelplan werd opgesteld met verschillende schijven, om daarna te kunnen uitrekenen hoeveel elke schijf aan megawatt vertegenwoordigt. Dat vind ik niet echt geruststellend. We beschikken nu over een aantal cijfers, maar u zegt zelf dat u nog niet alle cijfers gekregen hebt. Persoonlijk vind ik dat heel raar.

Laten we even kijken naar de toekomst. Op het moment dat u alle cijfers hebt, zult u beginnen met de evaluatie, zo zegt u. Ik hoop dat die evaluatie dan toch ook echt ernstig zal gebeuren, want we zijn nu door

het oog van de naald gekropen omdat we een zachte winter hebben. Ik hoop dat wij tegen volgende winter wel iets beter voorbereid zijn.

Mijnheer de voorzitter, ik hoop dat wij die evaluatie ook in deze commissie kunnen bespreken, samen met de betrokkenen, zoals de verantwoordelijken van Elia en anderen. Ik verwacht die evaluatie niet pas in december 2015, maar al vóór de zomer, want het zal noodzakelijk zijn om een aantal aanpassingen door te voeren. Mevrouw de minister, ik hoop dan ook dat u vóór de zomer over de definitieve cijfers beschikt.

**09.09 Veli Yüksel (CD&V):** Mevrouw de minister, bedankt voor uw antwoord. U geeft aan dat het nog te vroeg is voor een globale en grondige evaluatie. Ik zou er inderdaad ook voor willen pleiten dat die grondige evaluatie spoedig en zo snel mogelijk gebeurt. Wij kunnen nu ook van de gelegenheid en van de tijd gebruikmaken – het afschakelplan zal deze winter wellicht niet worden geactiveerd – om zo snel mogelijk te evalueren en met het oog op de komende winter ook duidelijk te maken waar het op staat voor de Gentse haven. De Gentse havengemeenschap rekent erop. Daarom wens ik dat er zo snel mogelijk duidelijkheid komt over de vraag of al dan niet kan worden ingegaan op de vraag van de stad en de haven.

Uit de communicatie van de stad Gent begrijp ik dat er goede redenen zijn, mede met het oog op uw cijfers en die van anderen, om de haven van Gent uit het afschakelplan te halen. Wij kijken met heel veel belangstelling naar die grondige evaluatie uit.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

**10 Question de M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la fermeture massive de centrales électriques" (n° 1320)**

**10 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de sluiting van een groot aantal elektriciteitscentrales" (nr. 1320)**

**10.01 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen):** Monsieur le président, je vais évoquer des chiffres pour bien comprendre le volume des fermetures annoncées dans un proche avenir de diverses centrales électriques. Ce sujet n'est évidemment pas sans lien avec la question de la pénurie dont on a parlé, ni avec les pressions directes ou indirectes que peut exercer Electrabel quant à la prolongation de la durée de vie de ses centrales nucléaires.

Madame la ministre, dans le journal *De Tijd* comme dans le journal *L'Echo* du 9 janvier dernier, on évoquait la note de votre administration relative à la fermeture dans un proche avenir de diverses centrales. Pourriez-vous nous transmettre une copie de cette note pour que nous puissions la comparer avec les éléments de réponse que vous m'avez donnés le 18 novembre et ce, afin d'éviter de mener ici un long débat sur les différents chiffres? Si vous ne pouvez nous la communiquer, nous pourrions mener ce débat.

Quelle est la liste des centrales qui fermeront en 2015 et leur capacité? Surtout, quelles sont les raisons de ces fermetures? Cela devient facile de dire, d'un côté, qu'il y a un risque de pénurie et, de l'autre, de fermer les centrales sans devoir justifier les raisons de ces fermetures.

À l'inverse, peut-être avez-vous de bonnes nouvelles ...

**10.02 Marie-Christine Marghem, ministre:** Ce n'est pas moi qui les ferme!

**10.03 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen):** Encore heureux!

**10.04 Marie-Christine Marghem, ministre:** Pourtant, c'est ce que vous êtes en train de dire.

**10.05 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen):** Relisez mes propos dans le compte rendu. Je n'ai pas dit que vous fermiez les centrales. J'ai parlé de la liste des centrales qui fermeront. Je n'ai pas dit que c'est vous qui les fermerez.

Au moment où j'ai été interrompu, j'étais en train de dire que vous aviez peut-être des bonnes nouvelles au sujet de l'entrée sur le marché de nouvelles capacités de production.

Je profite de cette question pour vous demander également de faire le topo de l'état des réserves stratégiques car entre-temps, vous avez aussi communiqué vers l'extérieur à ce sujet. Ma question a été déposée début janvier mais on ne vous voit qu'en début de février. Nous avons pris bonne note de vos disponibilités pour la suite.

Quelle est la capacité qui est déjà dans la réserve et quelle est celle complémentaire que vous envisagez au regard des fermetures annoncées? Une étude de Sia Partners sur la gestion de la demande a pointé un potentiel de 1 560 MW. Bref, comment allons-nous mettre en œuvre ces autres éléments extrêmement importants pour connaître les besoins?

**10.06 Marie-Christine Marghem**, ministre: Monsieur Nollet, avant de communiquer à quelque journaliste que ce soit, vous me préviendrez, ainsi nous pourrions en discuter ensemble, de la même manière que je n'ai aucun problème à vous prévenir de sujets divers en rapport avec des questions que vous vous poseriez, tout cela le plus régulièrement possible.

La note à laquelle vous faites référence est une note confidentielle, rédigée par mon administration en collaboration avec le gestionnaire du réseau de transport et la CREG. L'objectif de cette note est l'identification des difficultés rencontrées par les producteurs pour que les unités de production, pour lesquelles une intention de mise hors service a été notifiée, puissent faire partie de la réserve stratégique.

La divulgation des détails présents dans cette dernière, qui me permettraient de répondre à vos quatre premières sous-questions serait de nature à rompre la confiance établie entre les auteurs de la note et les partenaires privés ayant permis l'élaboration de cette note. Vous comprendrez dès lors que, dans ces conditions, je ne souhaite pas qu'elle soit publiée.

En ce qui concerne la réserve stratégique, la loi du 26 mars 2014, modifiant la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité, dite "loi électricité", vise à introduire la possibilité, pour le ministre ayant l'énergie dans ses compétences, de charger le gestionnaire du réseau de transport de constituer, pour une période donnée, une réserve dite stratégique pouvant être activée en cas de risque de pénurie d'électricité.

Ainsi, afin d'assurer la sécurité d'approvisionnement, les unités qui font l'objet d'une notification de mise à l'arrêt temporaire ou définitive et les unités qui sont effectivement sous cocon, c'est-à-dire en arrêt temporaire, sont obligées de participer à la procédure de constitution de la réserve.

Les offres de gestion de la demande, qui permettent d'aider le système électrique à surmonter les pics de consommation et aident ainsi à garantir la sécurité d'approvisionnement seront également autorisées à participer à la réserve stratégique.

Selon l'article 7quater de la loi électricité dont question ci-dessus, le ministre peut donner instruction au gestionnaire de réseau de constituer une réserve stratégique pour une durée de un à trois ans, à partir du premier jour de la période hivernale à venir et fixe en mégawatts le niveau de cette réserve. La décision, l'analyse du gestionnaire de réseau et l'avis de la DG Énergie sont publiés sur le site internet du SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie.

Le site en question reprend, notamment, les documents suivants pour la période hivernale à venir 2015-2016: l'analyse d'Elia concernant la période hivernale 2015-2016; l'avis de la DG Énergie concernant cette même période hivernale; la décision du ministre concernant toujours cette période hivernale, lequel a chargé, par arrêté ministériel du 15 janvier 2015, le gestionnaire de réseau Elia de contracter un volume complémentaire de 2 700 mégawatts.

Cela porte à 3 500 MW le volume total, y compris les 700 MW qui avaient déjà été mobilisés pour la réserve stratégique constituée en 2014 pour une période de trois ans.

Ces 2 700 MW de réserve stratégique, complémentaires et nécessaires, seront constitués d'unités de production qui ne seraient plus disponibles le 1<sup>er</sup> novembre prochain sans cette mesure ou de mesures de gestion de la demande. Les contrats s'étendront sur un an, à l'exception de ceux qui concernent une partie de ce volume de 2 700 MW, entre 300 et 500 MW provenant exclusivement de la production qui sera contractée pour deux ans.

Ce volume peut être uniquement modifié si l'AFCN décide, avant le 30 juin prochain, la remise sur le réseau des unités nucléaires de Doel 3 et Tihange 2. Si une ou deux unités peuvent redémarrer avant la période hivernale 2015-2016, le ministre peut décider de revoir le volume de réserve stratégique à la baisse. Dans ce cas, un nouvel appel d'offres ne sera pas organisé, mais les volumes nécessaires seront choisis parmi les propositions exprimées dans le cadre du présent appel d'offres. Les contrats dureront un an, à l'exception d'une partie de ce volume révisé, de 300 à 500 MW provenant – comme je l'ai dit – exclusivement de la production qui sera contractée pour deux ans.

**10.07 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, je ne comprends pas pourquoi, au mois de novembre, vous donniez cette liste et pourquoi, aujourd'hui, vous refusez d'en communiquer l'actualisation. En réponse à la question n° 42, vous m'aviez donné la liste. Or, quand je vous en demande la mise à jour, vous refusez.

Je parle de la liste pour 2015 et 2016. C'est un scandale, madame la ministre! Vous ne nous informez plus.

**10.08 Marie-Christine Marghem**, ministre: Montrez-moi ce document, s'il vous plaît.

**10.09 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Je peux vous apporter une photocopie.

**10.10 Marie-Christine Marghem**, ministre: Malheureusement, ma vision n'est pas celle d'un aigle.

**10.11 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Faites-moi confiance quelques instants.

**10.12 Marie-Christine Marghem**, ministre: Non, ce n'est pas possible. Je suis désolée; j'aime bien vérifier.

**10.13 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je demande alors une suspension de la réunion.

Si on ne peut pas me faire confiance pour une copie que je promets à la ministre, je demande quelques instants de suspension. Il faut arrêter de rire!

**10.14 Marie-Christine Marghem**, ministre: Je ne ris pas, monsieur Nollet, contrairement à ce que vous pensez.

**10.15 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Vous jouez, parce que vous ne diffusez pas les chiffres, comme si cela allait résoudre le problème! Vous savez très bien ce qu'il y a derrière ces chiffres!

C'est une pression organisée pour pouvoir prolonger parce qu'il y aurait prétendument un besoin. Mais les mêmes ferment les centrales de l'autre côté! C'est cela que nous voulons mettre au jour! Vous êtes complice de cela en ne diffusant pas la mise à jour des chiffres. Vous les donniez en novembre; maintenant vous ne voulez plus les donner.

**10.16 Marie-Christine Marghem**, ministre: Monsieur le président, si vous le permettez, j'aimerais examiner ce document ou suspendre notre séance, comme vous le déciderez.

Le **président**: Il s'agit de la réplique. Si une copie est nécessaire, nous allons attendre quelques instants le temps de recevoir la copie.

Madame la ministre, pouvez-vous prendre connaissance de ce document et nous apporter un complément d'information afin que M. Nollet puisse terminer sa réplique?

**10.17 Marie-Christine Marghem**, ministre: Vous voulez simplement la mise à jour des identités et des mégawatts?

**10.18 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Exactement, c'est ce qui figurait dans ma question.

**10.19 Marie-Christine Marghem**, ministre: Il y a évidemment davantage que cela. Je vous le confirmerai. Il n'y a pas de problèmes. Mais pour tous les autres détails ... Il n'y a pas que cela dans la note, monsieur Nollet, or vous voulez toute la note. Je vous donnerai les chiffres actualisés.

**10.20 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Je vous demande: "Pouvez-vous nous donner copie de cette note?" C'est la première question. La deuxième: "Quelle est la liste actualisée des centrales qui fermeront en 2015?"

**10.21 Marie-Christine Marghem**, ministre: Vous allez l'avoir. Nous allons la demander. Vous aurez l'actualisation de ce tableau; seulement cela.

**10.22 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Merci. Quelle est la partie de ce tableau que vous allez nous remettre actualisé qui serait confidentielle? Je ne vois plus la différence.

**10.23 Marie-Christine Marghem**, ministre: Cette note est beaucoup plus complexe qu'un simple tableau. C'est tout ce que je vous dis.

**10.24 Kristof Calvo** (Ecolo-Groen): Quelles sont les données confidentielles?

**10.25 Marie-Christine Marghem**, ministre: Je ne le sais pas. Je ne vous la remets pas, donc je ne vous réponds pas. Elle est confidentielle, donc je ne vous réponds pas. Je vous donne des chiffres ainsi que leur actualisation. C'est tout ce que je vous donne. J'ai expliqué pourquoi.

**10.26 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Vous jouez un jeu dangereux, en particulier sur ce dossier-là. Le jour où cela explosera, la responsabilité du fait que cette note n'a pas été donnée aux parlementaires vous sera imputée. À ce moment-là, on dira: "On ne sait pas, on ne savait pas, on ne pouvait pas." Je vous dis aujourd'hui que pour voir clair notamment sur les décisions que nous devons prendre en tant que parlement, nous serons amenés à connaître et à examiner cette note dans toutes ses dimensions.

Monsieur le président, puisque la ministre va nous transmettre la réponse via le secrétariat, elle sera diffusée comme à votre habitude et je vous en remercie déjà. Au-delà, nous reviendrons avec cette question de la transparence. Elle est fondamentale justement pour sentir l'état du besoin.

Il y a clairement un jeu néfaste qui se joue sur le dos du citoyen! On organise la pénurie pour pouvoir augmenter les prix et c'est lui qui paiera la facture! Madame la ministre, comptez sur nous pour ne pas vous laisser faire en la matière!

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

Le **président**: Les questions jointes n° 1412 de Mme Karine Lalieux et n° 1983 de M. Jean-Marc Delizée sont reportées en fin de réunion à la demande de Mme Lalieux.

**11 Vraag van de heer Bert Wollants aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "het Stookoliefonds" (nr. 1554)**

**11 Question de M. Bert Wollants à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "le Fonds mazout" (n° 1554)**

**11.01 Bert Wollants** (N-VA): Mevrouw de minister, als er bodemsaneringen moeten worden uitgevoerd, gaat het over heel veel geld. Lekkende stookolietanks bij particulieren leiden vaak tot schrijnende situaties. Vandaag bestaat er voor de burgers immers geen enkele steun in de vorm van een tussenkomst in de kosten. In 2000 heeft de regering wel het saneringsfonds voor stookolietanks aangekondigd in een milieubeleidsvereenkomst. Middelen uit dat fonds zouden moeten kunnen worden aangewend bij verontreiniging veroorzaakt door particuliere stookolietanks. Uit het regeerakkoord blijkt dat er in deze legislatuur, na vijftien jaar, effectief werk zal worden gemaakt van dat saneringsfonds, wat we uiteraard toejuichen.

Mevrouw de minister, ten eerste, welke initiatieven hebt u ondertussen genomen om het dossier opnieuw op te starten?

Heeft er, ten tweede, al overleg plaatsgevonden? Het dossier moet immers over de verschillende Gewesten heen worden geregeld.

Ten derde, zijn er knelpunten, die de afhandeling van het dossier momenteel in de weg staan of vertragen? Wanneer bent u van plan te landen en zullen de burgers dus effectief een beroep kunnen doen op het fonds voor de vervuiling door stookolietanks?

Ik kijk uit naar uw antwoord.

**11.02** Minister **Marie-Christine Marghem**: Ik verwijs meteen naar mijn antwoord op de mondelinge vraag van mevrouw Griet Smaers van 4 december 2014. Het federaal regeerakkoord bevat inderdaad het engagement van de regering om binnen deze legislatuur in samenwerking met de Gewesten een fonds op te richten om bodemverontreiniging veroorzaakt door vloeibare brandstoffen voor verwarmingsdoeleinden, aan te pakken.

Wij hebben het dossier alvast opgestart met de vergadering van de uitgebreide Interministeriële Conferentie Leefmilieu op 12 november 2014. Tijdens die vergadering hebben de federale overheid en de Gewesten zich akkoord verklaard met de volgende actieplannen.

Premièrement, la Région flamande réactivera le groupe de travail afin d'évaluer le projet de texte actuel de l'accord de coopération.

Deuxièmement, une concertation avec le secteur pétrolier aura lieu.

Troisièmement, en fonction de l'évaluation précitée et de la concertation, le cas échéant, les adaptations nécessaires seront apportées.

Enfin, l'engagement prévoit que l'accord de coopération sera approuvé dans le courant 2015 par les gouvernements régionaux et fédéral afin d'aboutir rapidement à la création d'un fonds destiné à l'assainissement des sols pollués par les carburants liquides de chauffage.

Ik zal nu eerst de werkgroep zijn opdracht laten uitvoeren. Nadien ben ik steeds bereid om concreet op uw vragen te antwoorden.

**11.03** **Bert Wollants** (N-VA): Mevrouw de minister, het is inderdaad belangrijk dat wij in 2015 de zo belangrijke stap voorwaarts zetten in het dossier. Het blijft moeilijk om uit te leggen dat het dossier zolang heeft aangesleept.

Ik merk echter in elk geval dat u absoluut de bedoeling hebt om het dossier uit het slop te halen. Wij zullen u daarin blijven steunen, zodanig dat wij tot een belangrijke doorbraak komen, zowel in het noorden als in het zuiden.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

**12** **Question de M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "les coûts comparés de la prolongation de Doel 1 et 2 et de l'ouverture d'une nouvelle centrale au gaz" (n° 1566)**

**12** **Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de vergelijking van de kosten van het langer openhouden van Doel 1 en 2 met de kosten van de bouw van een nieuwe gascentrale" (nr. 1566)**

**12.01** **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, madame la ministre, M. Martin Giesen, directeur de Dils-Energie que vous connaissez très probablement, a expliqué, le 20 janvier dernier, que la prolongation de Doel 1 et Doel 2 est une option plus coûteuse que la solution qu'il a mise sur la table du gouvernement et qui consiste en la création d'une nouvelle centrale au gaz de 920 MW, soit plus que Doel 1 et Doel 2 réunies.

Avec un investissement de 500 à 600 millions, soit moins que toutes les hypothèses évoquées actuellement pour la prolongation de Doel 1 et Doel 2, l'option proposée par Dils-Energie offre une solution pour 35 à 40 ans, autrement dit au-delà de 2050. Pour rappel, la prolongation de Doel 1 et Doel 2 est prévue jusqu'en 2025.

Dès lors, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas fait ce choix de l'optimum économique? Pourquoi, alors qu'une alternative moins chère, moins risquée, moins polluante et plus durable existait et était sur la table, le

gouvernement a-t-il adopté une autre option? Quels sont éventuellement les chiffres et les calculs qui vous ont conduits à contredire ceux de M. Giesen qui démontrent que le coût de l'option gaz est significativement moins élevé que l'option de la prolongation du nucléaire?

**12.02 Marie-Christine Marghem**, ministre: Monsieur le président, monsieur Nollet, le gouvernement ne ferme évidemment pas la porte à un nouvel investissement en capacité de production d'électricité.

Je ne dois pas vous rappeler que l'approvisionnement en électricité sera difficile dans les mois et années à venir, ce même en prenant en compte la prolongation des centrales nucléaires de Doel 1 et Doel 2.

Le gouvernement travaille à garantir l'approvisionnement en électricité pour les hivers prochains. Vous le savez, cela fait partie de mes travaux relatifs à la vision énergétique et au parc énergétique. Je n'ai aucun tabou en la matière.

La solution proposée par Advanced Power, par l'unité de Dils-Energie, est une solution concrète à moyen et à long terme qui ne pourrait être effective, dans le meilleur des cas, que début 2019. C'est donc une proposition qui n'apporte pas de solution en vue d'assurer la sécurité en matière d'approvisionnement annoncé très critique pour les prochaines périodes hivernales, comme vous n'êtes pas sans l'ignorer.

C'est d'ailleurs sur la base de prévisions très critiques en termes de sécurité d'approvisionnement que les besoins en réserve stratégique pour l'hiver 2015-2016 s'élèvent, à présent, à 3 500 MW dont 750 ont déjà été contractés sur la base de l'appel d'offres pour la réserve stratégique 2014-2015. C'est également en raison de ces besoins que l'option d'une prolongation des centrales nucléaires de Doel 1 et Doel 2, qui, elles, visent le court et le moyen terme et l'approvisionnement en électricité pour les prochains hivers, a été retenue.

Il ne faut donc pas opposer l'option à moyen et à long terme proposée par des projets comme celui de Dils-Energie et une option à court et à moyen terme impérative pour la sécurité d'approvisionnement dans le contexte particulier que nous connaissons. Elles sont complémentaires.

À court terme, la prolongation de Doel 1 et Doel 2 est difficilement évitable.

Elle sera soumise en tout état de cause au respect préalable des prescrits de l'AFCN et à la conclusion d'un accord entre ces unités et le gouvernement.

Pour le surplus, il est rappelé que les investissements de jouvence nécessaires à l'extension de la durée de vie des unités nucléaires existantes seront exclusivement financés par des fonds privés.

La question du mix énergétique idéal, c'est-à-dire le plus adéquat en termes de compétitivité, de prix-coût et de sécurité d'approvisionnement, ainsi que de durabilité, sera soumise à un large débat dans le cadre de l'élaboration de la vision énergétique et du pacte interfédéral, tel que prévu par l'actuel accord de gouvernement.

**12.03 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, madame la ministre, j'entends bien que la porte n'est pas fermée – ce serait un comble – pour le moyen et le long terme, ainsi que pour faire entrer ce projet dans les prochaines capacités. Vous avez raison de dire qu'un tel projet n'est pas pour l'hiver prochain, c'est clair.

Néanmoins, l'investissement qui est votre choix, celui de prolonger Doel 1 et 2, coûtera plus cher et n'est pas la seule réponse possible aux besoins de court terme. Comme évoqué tout à l'heure avec la gestion de la demande, le potentiel identifié par Sia est plus important que Doel 1 plus Doel 2: nous parvenons à 1 560 MW.

Rappelons aussi les possibilités de transit via Doel 1 et Doel 2, pour le relativement court terme, d'option de production énergétique en provenance des Pays-Bas. Cette piste est régulièrement rappelée dans notre commission, mais vous fermez les yeux sur cette possibilité et vous vous obnubilez à justifier pour Doel 1 et Doel 2 un investissement de 500, 600, 700 voire 800 millions d'euros – nous verrons ultérieurement les chiffres –, plus cher que d'autres options sur la durée de vie.

En fait, c'est le seul paramètre économique à prendre en compte: le calcul sur la durée de vie. Le paradoxe

est d'affirmer qu'il s'agit de court terme alors qu'on prolonge jusqu'à 2025 avec Doel 1 et Doel 2.

Monsieur le président, je pense que la présentation du calcul ne tient pas la route eu égard aux besoins de court et de moyen terme.

*Het incident is gesloten.*

*L'incident est clos.*

**13 Samengevoegde vragen van**

- mevrouw Leen Dierick aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de gasgestookte elektriciteitscentrales" (nr. 1574)

- de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de geraamde kosten van het activeren van de huidige strategische reserve" (nr. 1674)

**13 Questions jointes de**

- Mme Leen Dierick à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "les centrales électriques alimentées au gaz" (n° 1574)

- M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "le coût estimé de l'activation de la réserve stratégique actuelle" (n° 1674)

**13.01 Leen Dierick (CD&V):** Mevrouw de minister, in 2015 zal een aantal niet rendabele gasgestookte elektriciteitscentrales gesloten worden. Vorig jaar werden zo twee eenheden uit dienst genomen, de STEG in Seraing en de STEG in Vilvoorde. Zij werden ook in de strategische reserve opgenomen. De gascentrales lijken momenteel de enige centrales te zijn die om technische en milieuredenen kunnen inspelen op een schommelend aanbod van zon en wind, maar ze zijn economisch niet meer rendabel.

Hoe kan, conform het regeerakkoord, de regering toch maatregelen nemen om daaraan iets te doen? Is er daarover al duidelijkheid? Welke maatregelen stelt u voor?

Wat de prijzen betreft, was er in het verleden een directe koppeling tussen de gasprijs en de olieprijs. Dat is nu niet meer het geval. Gas wordt nu op de beurs verkocht tegen dagprijzen. Toch is er nog altijd een relatie tussen de olieprijs en de gasprijs, want een groot deel van het gas wordt verkocht op basis van langetermijncontracten, die dan ook weer deels aan de olieprijs gekoppeld zijn.

Kan de dalende olieprijs de gasprijs gunstig genoeg beïnvloeden zodat hij competitief wordt met bruinkool en steenkool in onder andere Nederland en Duitsland?

Begin vorig jaar hebben wij het wetsontwerp goedgekeurd – de wet van 26 maart 2014 – dat in de mogelijkheid voorzag een strategische reserve aan te leggen in geval van een potentieel tekort. Wanneer een risico op stroomtekort wordt gedetecteerd, wordt die reserve geactiveerd. Momenteel zijn er twee gascentrales opgenomen in de strategische reserve. De grote vraag is uiteraard hoeveel die de verbruiker kosten.

**13.02 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen):** Monsieur le président, madame la ministre, très simplement, pourriez-vous préciser le coût global, le coût par MWh et le coût par ménage de l'activation en 2014 et estimé pour 2015 de la réserve stratégique actuelle? Non pas de l'augmentation de la réserve mais de la réserve existante.

**13.03 Marie-Christine Marghem, ministre:** Monsieur le président, chers collègues, d'une part, en ce qui concerne les difficultés rencontrées par les unités au gaz dans les conditions actuelles du marché, je rappelle l'accord de gouvernement qui "prévoit que le gouvernement prendra des mesures afin d'améliorer le cadre d'investissement pour l'ensemble du marché de l'énergie et ce, en vue d'éviter de manière efficiente et rentable la mise hors service d'unités de production conventionnelles, comme le gaz et la cogénération, qui ne sont pas encore en fin de vie à la suite de circonstances de marché modifiées."

Je continue à citer l'accord de gouvernement. "Cela peut se faire par une amélioration drastique du fonctionnement du marché, entre autres par une augmentation de la fluidité de ce marché et en outre l'idée de garantir aussi des conditions de concurrence équitable pour les unités de production en Belgique par rapport aux unités de production dans les pays voisins. Dans ce contexte, le gouvernement examinera l'opportunité de la mise en place d'un nouveau mécanisme de capacité en concertation avec les pays voisins afin de maintenir la capacité existante et afin d'installer de nouvelles capacités. Il évaluera aussi l'opportunité

d'intégrer des capacités étrangères dans le réseau belge. Enfin, afin de respecter les règles européennes, l'opportunité de l'appel d'offres en cours pour les nouvelles centrales au gaz sera revue."

Le gouvernement est donc bien conscient des difficultés de ces unités. À cet égard, il est important de relever que sans changement des conditions actuelles, la construction de nouvelles centrales au gaz, à l'heure où les unités gaz actuelles les plus récentes et les plus efficaces d'un point de vue énergétique ne tournent pas et menacent de fermer, nécessiterait un soutien financier important similaire à celui qui est prévu dans le mécanisme de soutien lié à l'appel d'offres portant sur l'établissement de nouvelles installations de production d'électricité de type cycle ouvert ou cycle combiné à gaz en Belgique.

À cet égard, je me permets de vous rappeler qu'en ce qui concerne l'appel d'offres en question, les offres demeurent valables jusqu'à la fin du mois de mars. Aussi, afin d'éviter que les unités non rentables ne soient plus disponibles en temps que capacités activables, j'ai donné instruction à Elia d'augmenter la réserve stratégique à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2015.

Par ailleurs, pour ce qui relève des besoins en moyens de production flexibles, je rejoins votre position lorsque vous dites que le gaz est un outil de flexibilité intéressant.

Comme relevé en d'autres occasions, l'élaboration de la vision énergétique et du Pacte énergétique interfédéral permettra la détermination du mix énergétique optimal, à savoir l'équilibre entre les trois paradigmes que sont la sécurité d'approvisionnement, le prix/coût et l'environnement en fonction des besoins du pays.

C'est d'ailleurs notamment en raison de la nécessité de trouver cet équilibre entre les outils de production centralisés et décentralisés et des besoins en flexibilité que ce pacte est interfédéral et sera élaboré activement avec les Régions.

Pour ce qui relève des outils de flexibilité, toutes les pistes sont et seront examinées, le renforcement des interconnexions, l'examen de possibles mécanismes de capacité pour la production d'électricité via notamment les centrales au gaz, le développement de projets de stockage hydroélectrique ou encore de solutions comme la gestion de la demande.

En réponse à la deuxième question, la logique veut qu'on donne toujours priorité à l'électricité dont les coûts de production sont les plus avantageux. Le renouvelable a toujours la primeur. Suit le nucléaire amorti. Les centrales au charbon et celles au gaz n'arrivent qu'en bout de chaîne. Pour des raisons d'environnement appréciées dans le cadre des permis d'environnement régionaux, les centrales au charbon ne sont plus acceptées en Belgique, ainsi qu'en témoigne le projet de construction d'une centrale à Anvers d'une puissance de 1 100 MW refusée pour des questions environnementales. Par ailleurs, des pronostics sur l'évolution à terme des prix des combustibles sont hasardeux mais les producteurs tentent de se couvrir par des contrats à long terme.

Pour répondre à M. Nollet, le coût total de la réserve stratégique 2014-2015 s'élève à 42,8 millions d'euros dont 5,9 millions d'euros de coûts de gestion et de développement pour Elia. Pour un ménage consommant 3 500 kWh par an, cela représente un coût annuel de 2,14 euros

**13.04** **Leen Dierick** (CD&V): Mevrouw de minister, dank u voor uw antwoord. Ik heb de laatste cijfers niet goed begrepen, de vertaling kon niet goed volgen. Kunt u de kostprijs van de strategische reserve even herhalen?

**13.05** **Marie-Christine Marghem**, ministre: Monsieur le président, le coût total de la réserve stratégique 2014-2015 s'élève à 42,8 millions d'euros, dont 5,9 de coût de gestion et de développement pour Elia.

**13.06** **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, vous parlez de 2014-2015. Je suppose, comme mes collègues, que vous parlez de l'hiver 2014-2015. Mais ma question était de connaître le coût pour l'hiver 2014, d'une part, et, d'autre part, l'hiver 2015-2016 avec votre nouvelle capacité.

**13.07** **Marie-Christine Marghem**, ministre: Monsieur Nollet, on ne peut pas encore le chiffrer. L'hiver tombe toujours entre deux années civiles. Si vous voulez, nous pouvons y revenir. Nous verrons si j'ai la possibilité de chiffrer ce coût. Cela me semble un peu théorique car il faut y arriver. Nous partons de ce que nous connaissons actuellement par rapport à l'appel d'offres que j'ai lancé.

**13.08 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): C'est bien pour cela que je parlais d'estimation pour l'année suivante. Bien entendu, je comprends la différence.

**13.09 Marie-Christine Marghem**, ministre: Monsieur Nollet, vous connaissez l'avenir, pas moi.

**13.10 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Penser en termes de coût estimé, ce n'est pas faire une erreur. Il est nécessaire de pouvoir estimer plutôt que d'attendre que des choses se passent et puis les calculer après coup. C'est un conseil.

De **voorzitter**: Mevrouw Dierick, wenst u nog iets toe te voegen of te repliceren?

**13.11 Leen Dierick** (CD&V): Mijnheer de voorzitter, mevrouw de minister, ik dank u voor uw antwoord.

Wij staan inderdaad voor gigantische uitdagingen. De cijfers van het aantal gasgestookte centrales die sluiten, duwen ons met de neus op de feiten, namelijk dat er een aanpak op basis van een uitgewerkte langetermijnvisie moet komen.

Ik hoop dat alle pistes in overweging worden genomen, zoals in het regeerakkoord is vastgelegd. Ik hoop ook dat we snel werk kunnen maken van een energievisie en een energiepact.

*Het incident is gesloten.*

*L'incident est clos.*

**14 Vraag van de heer Bert Wollants aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de elektriciteitswet en golfenergieconvectoren" (nr. 1576)**

**14 Question de M. Bert Wollants à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la loi sur l'électricité et les convertisseurs de l'énergie de la houle" (n° 1576)**

**14.01 Bert Wollants** (N-VA): Mijnheer de voorzitter, mevrouw de minister, de Beheerseheid van het Mathematisch Model van de Noordzee heeft een positief milieuadvies afgeleverd voor de bouw van het offshorewindmolenpark Mermaid. Hierin is voor een beperkt deel ook in ruimte voorzien voor zogenaamde golfenergieconvertoren. Momenteel blijft dit zeer beperkt, maar die technologie biedt potentieel om in de toekomst verder te worden uitgebouwd.

In het verleden hebben wij, inzake ondersteuning, in artikel 7 van de wet betreffende de organisatie van de elektriciteitsmarkt een aantal bepalingen ingeschreven omtrent installaties voor het winnen van energie uit de wind op zee, onder andere de onderzeese kabel. Voor getijdeprojecten of gemengde projecten zijn hierin geen duidelijke bepalingen terug te vinden.

Tijdens de discussie die wij hieromtrent destijds hebben gevoerd met een van uw voorgangers, de heer Magnette, hebben wij voorgesteld om hierop te anticiperen om klaar te zijn voor dat soort energiewinning op zee en ermee rekening te kunnen houden. Toen werd gesteld dat het nog veel te vroeg was en dat de noodzaak daartoe nog niet bestond. Thans stellen wij vast dat de technologie sneller evolueert dan onze wetgeving en dat wij daarvoor misschien toch aandacht moeten hebben.

Mevrouw de minister, ten eerste, zorgt de komst van de golfenergieconvertoren ervoor dat een en ander moet veranderen op wetgevend vlak, onder andere omtrent kabelvoorzieningen?

Ten tweede, zorgt de huidige regelgeving voor problemen inzake het uitbouwen van deze vorm van hernieuwbare energie?

Ten derde, welke opportuniteit dient zich aan na het voorzien in een gepast regelgevend kader? Ik denk specifiek aan artikel 7 van de wet.

**14.02 Minister Marie-Christine Marghem**: Mijnheer de voorzitter, mijnheer Wollants, het wettelijk kader opgesteld in artikel 7 van de wet betreffende de organisatie van de elektriciteitsmarkt zou moeten worden uitgebreid naar andere vormen van offshore hernieuwbare energie.

Wat de kabel betreft, wordt voorzien in steunmaatregelen voor de aansluiting van elke domeinconcessie, ongeacht of deze concessie windmolens behelst of eveneens convectoren voor golfenergie of andere.

Het kader voor certificaten van oorsprongsgarantie en groenestroomcertificaten voor de elektriciteit die wordt geproduceerd, betreft momenteel windenergie maar zou gemakkelijk kunnen worden uitgebreid naar andere vormen van offshore hernieuwbare energie.

Le porteur de projet Mermaid n'en a cependant pas encore fait la demande car son projet mixte éolien-énergie houlomotrice n'est prévu que vers 2018, les convertisseurs houlomoteurs n'étant actuellement qu'au stade de prototypes. Aussi, il n'est pas du tout clair que ces machines soient commercialement disponibles, et en grand nombre, même en 2019.

**14.03 Bert Wollants (N-VA):** Mevrouw de minister, wij zijn het de investeerders en eigenlijk het hele land verplicht om hiervoor klaar te zijn, op het moment dat het zover is. Wij moeten er effectief voor kunnen zorgen dat die technologie hier kan worden geïnstalleerd op het moment dat de technologie rijp is. Het feit dat er momenteel door investeerders al vragen worden gesteld, toont dat men daaraan aan het werken is, niet alleen in België, maar wereldwijd. Laten wij dus alstublieft klaar zijn, zodat wij dergelijke investeringen niet afremmen.

Als daar een goede mogelijkheid in zit om energie te produceren — liefst op een andere manier dan windenergie — dan kunnen wij wellicht tot een stabielere systeem komen, wat in ons voordeel pleit. Op dat vlak hebben wij werk op de plank.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

**15 Question de M. Melchior Wathelet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la protection physique des installations nucléaires et des infrastructures critiques" (n° 1600)**

**15 Vraag van de heer Melchior Wathelet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de fysieke bescherming van kerninstallaties en strategische infrastructuur" (nr. 1600)**

**15.01 Melchior Wathelet (cdH):** Monsieur le président, madame la ministre, nous avons beaucoup parlé de la sécurisation d'un certain nombre de nos bâtiments et d'endroits stratégiques de notre pays. Je voulais revenir sur le côté stratégique des installations nucléaires, d'une part, et sur d'autres infrastructures critiques qui, elles, sont indispensables en Belgique d'un point de vue de l'approvisionnement énergétique, d'autre part.

L'arrêté royal du 17 octobre 2011 prévoit les types de protection physique liés aux centrales nucléaires. Quelles ont été les évolutions en la matière et quelles sont les mesures prévues au sein du gouvernement? En France, la sécurité des centrales nucléaires est assurée par des pelotons spécialisés de protection de la gendarmerie et l'Assemblée nationale se penche actuellement sur une proposition de loi qui vise à classer les centrales nucléaires en "zones de défense hautement sensibles" et à autoriser les gendarmes à faire usage de la force armée.

L'ensemble de notre réseau – nos centrales gazières, notre centrale charbon ou tout autre type de centrale, notamment générateurs, etc. – peut être également fondamental. Je pense à l'ensemble du secteur de la pétrochimie, du raffinage. Ces infrastructures critiques font-elles l'objet d'une analyse de la menace réalisée par l'OCAM?

Madame la ministre, la protection physique des installations nucléaires et des infrastructures critiques est-elle suffisante en Belgique au vu des risques terroristes, dont le gouvernement s'est fait l'écho ces dernières semaines?

Les exploitants des installations nucléaires ont-ils déjà pris des mesures supplémentaires à la suite du passage au niveau 3 d'alerte (risque grave), confirmé encore ces derniers jours par le gouvernement?

Dans le cadre de l'appel à l'armée pour assurer la sécurité des sites sensibles, le gouvernement envisage-t-il d'y recourir pour assurer la protection physique des installations nucléaires? Le gouvernement a-t-il déjà

recouru à l'aide de l'armée pour la protection des infrastructures critiques non nucléaires? Vous êtes-vous concertés avec les exploitants de ces installations à ce sujet?

Je signale que j'ai effectué quelques vérifications au niveau du budget. Pour la protection physique imposée par la loi des installations du CEN et de l'IRE – cela ne figure pas dans le texte de la question et je conçois que vous ne puissiez me répondre –, les montants liés à la dotation supplémentaire de l'IRE et du CEN s'élèvent à zéro euro.

Si l'on suit la même logique que pour la protection physique des autres installations, il y a de quoi avoir froid dans le dos. J'attends donc vos réponses à cet égard.

**15.02 Marie-Christine Marghem**, ministre: Monsieur Wathelet, comme vous l'avez dit, le gouvernement évalue régulièrement, avec l'ensemble des acteurs concernés, les mesures les plus appropriées à prendre en relation avec la protection des infrastructures critiques, en réaction à toute menace précise qui aurait été identifiée par les services spécialisés de l'OCAM. Il va de soi que les résultats de telles évaluations ainsi que les mesures qui en découlent pour chaque site concerné sont confidentiels. En tout cas, je peux confirmer qu'elles existent.

En ce qui concerne les centrales nucléaires et le recours éventuel à l'armée – et je rappelle, tout comme vous, qu'en France elles sont protégées depuis belle lurette par des pelotons –, le gouvernement estime que, dans ce contexte précis, des mesures plus discrètes peuvent se révéler plus appropriées que l'intervention de l'armée.

Conformément à la mise en œuvre de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 2011 relative à la sécurité et à la protection des infrastructures critiques, j'ai notifié aux exploitants concernés la liste des sites qui doivent être estimés comme tels au sens de la loi et de ses arrêtés d'exécution. La DG Énergie, en tant qu'autorité sectorielle désignée dans le domaine énergétique, en étroite concertation avec la DG Centre de crise du SPF Intérieur, gère les aspects liés à la mise en œuvre de cette réglementation.

À la suite de cette notification, les exploitants concernés doivent prendre toutes les mesures qui en découlent, à savoir, entre autres établir un plan de sécurité qui vise à prévenir, atténuer et neutraliser les risques d'interruption du fonctionnement ou de destruction de l'infrastructure critique par l'élaboration de mesures matérielles et organisationnelles internes. Dans ce cadre, la concertation entre chaque exploitant et les autorités, dont question précédemment, est régulière. Hier, j'ai ainsi eu l'occasion de constater sur place, au SCK-CEN, ce qu'il en était de ces mesures.

Sur le plan budgétaire, je peux mener une enquête, mais je ne suis pas certaine que le chiffre zéro dont vous parliez influe sur la façon dont cette infrastructure particulière – naturellement, je n'ai pas encore pu visiter les autres – a pu s'organiser en fonction de ce que je viens de dire.

**15.03 Melchior Wathelet** (cdH): Monsieur le président, madame la ministre, je comprends qu'un certain nombre de mesures de sécurisation doivent rester confidentielles. Ce qui me fait sourire, c'est que dans ce dossier, le gouvernement privilégie la discrétion et donc la non-présence de l'armée. C'est assez amusant mais aussi interpellant quand on voit les prises de position du gouvernement en la matière pour montrer la présence de l'armée à d'autres endroits et se faire fort de cette présence. Il faut croire que l'approche est tout à fait différente pour la sécurisation d'une centrale nucléaire. Je constate qu'on demande la présence de l'armée, sauf pour les centrales nucléaires, pour lesquelles on préfère une approche plus discrète. Je le note.

En outre, je remarque que pour les autres infrastructures critiques, aucune mesure spécifique n'a été prise. Vous avez rappelé la responsabilité aux différents exploitants. Vous avez également rappelé que vous avez pris des initiatives conformes à l'arrêté royal existant. Il n'y a donc aucune mesure supplémentaire pour ces infrastructures critiques.

Je me permets de vous rappeler l'importance de ces infrastructures critiques, leur côté stratégique et l'impact que pourrait avoir pour la population le fait que ces infrastructures soient prises comme cibles. Aucune mesure supplémentaire n'est envisagée; cela me dérange!

**15.04 Marie-Christine Marghem**, ministre: Je n'ai pas dit cela. Ils ont pris des mesures supplémentaires mais dont la spécificité et la teneur ne peuvent être communiquées. J'ai simplement dit que je l'avais

constaté moi-même.

**15.05 Melchior Wathelet** (cdH): La seule chose que vous avez rappelé dans votre réponse, c'est l'arrêté royal. Je peux le faire aussi, je l'ai lu.

Vous avez dit qu'il y avait des mesures de sécurité au SCK-CEN; il y en a depuis toujours mais je n'en ai pas entendu de nouvelles.

**15.06 Marie-Christine Marghem**, ministre: Ce n'est pas à vous qu'on va le dire! C'est à moi qu'on l'a dit! Je vous le confirme.

**15.07 Melchior Wathelet** (cdH): Quoi?

**15.08 Marie-Christine Marghem**, ministre: Vous dites que vous n'avez pas vu de mesure de sécurité supplémentaire. Je vous dis qu'il y en a mais, forcément, ce n'est pas à vous qu'on va le dire!

**15.09 Melchior Wathelet** (cdH): Ce n'est pas cela que je dis. Vous avez rappelé l'arrêté royal.

**15.10 Marie-Christine Marghem**, ministre: Voulez-vous la copie écrite de ma réponse? De la sorte, les choses seront tout à fait claires!

**15.11 Melchior Wathelet** (cdH): Non, je sais entendre! J'essaie, en tout cas.

Je dis que par rapport à cet arrêté royal et par rapport aux moyens, je vois l'inverse de ce que vous dites. Je comprends qu'il y ait une obligation ou une volonté de rester confidentiel à propos des mesures supplémentaires mais la seule chose que vous avez rappelée est que vous avez demandé aux exploitants d'être responsables, conformément à l'arrêté royal.

Cela, je le sais. Mais je n'ai rien entendu d'autre.

Donner un peu de corps pour insuffler de la crédibilité à ce que vous avancez, cela aiderait! Je le répète, je n'ai rien entendu et cela me pose problème.

Enfin, si vous me dites qu'avec zéro euro, il y a quelque chose de supplémentaire, j'ai encore un peu plus de problème!

Je poserai donc prochainement une question plus concrète sur l'élément budgétaire. Vous pouvez déjà préparer votre réponse!

*L'incident est clos.*  
*Het incident is gesloten.*

#### **16 Questions jointes de**

- **M. Melchior Wathelet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "l'appel d'offres pour de nouvelles installations de production d'électricité" (n° 1618)**

- **Mme Karine Lalieux à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "l'appel d'offres pour la construction de nouvelles centrales au gaz" (n° 2078)**

#### **16 Samengevoegde vragen van**

- **de heer Melchior Wathelet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de offerteaanvraag voor nieuwe installaties voor elektriciteitsproductie" (nr. 1618)**

- **mevrouw Karine Lalieux aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de offerteaanvraag voor de bouw van nieuwe gascentrales" (nr. 2078)**

**16.01 Melchior Wathelet** (cdH): Monsieur le président, madame la ministre, je ne dois pas vous rappeler l'importance de voir un certain nombre de nouveaux investissements dans notre pays. Je ne dois pas vous rappeler notre difficulté pour le moment en termes d'équilibrage sur le réseau. Je ne dois pas vous rappeler le dossier des pénuries. J'imagine que cela vous occupe jour et nuit.

D'où l'importance une nouvelle fois de la procédure en matière d'appel d'offres, qui dans l'accord de

gouvernement semblait être écartée. Vous avez évolué dans votre approche. Vous avez parlé d'une certaine évaluation de cette procédure d'appel d'offres. Vous vous étiez engagée à ce qu'une décision sur cet appel d'offres soit prise avant la fin de 2014. Nous sommes en février 2015.

Madame la ministre, vous êtes-vous déjà penchée sur l'appel d'offres? Y a-t-il une décision en la matière? Y a-t-il eu une évaluation des différentes offres? Quel est le résultat de ces évaluations? Pourriez-vous nous donner un calendrier relatif à cet appel d'offres?

**16.02 Karine Lalieux (PS):** Madame la ministre, il est vrai qu'il y a eu quelques échanges dans le cadre du débat sur la déclaration gouvernementale, lors desquels vous aviez dit que vous remettiez en cause l'appel d'offres. Dans les débats d'orientation et vos notes de politique générale, vous avez dit que votre décision n'était pas encore prise.

Je voudrais, comme mon collègue, revenir sur ce dossier. Combien de candidats se sont-ils montrés intéressés par l'appel d'offres? Quelle analyse votre administration en a-t-elle fait? Quelle est la teneur des échanges que vous avez eus avec la Commission européenne? Vous aviez dit qu'il y aurait un problème par rapport à la validité. Avez-vous pris des décisions quant au fait de poursuivre l'appel d'offres? Le cas échéant, quels sont les motifs qui fondent votre décision?

**16.03 Marie-Christine Marghem, ministre:** Chers collègues, je vais répondre à vos deux questions ensemble. Mon administration a reçu trois offres venant d'Essent NV, de Delta NV et de Dils-Energie NV, dans le cadre de l'appel d'offres lancé par le précédent gouvernement - par notre collègue M. Melchior Wathelet -, portant sur l'établissement de nouvelles installations de production d'électricité de type cycle ouvert ou cycle combiné à gaz en Belgique afin de garantir la sécurité d'approvisionnement. Ces trois offres ont fait l'objet d'une évaluation par la DG Énergie.

Je voudrais vous dire qu'effectivement, je ne m'étais pas engagée - il ne faut pas pervertir les mots -; il convenait que l'autorité, donc le gouvernement, réponde à cet appel d'offres avant le 31 décembre 2014, vous êtes très bien placé pour le savoir. Ce qui s'est produit, c'est qu'en contact avec la Commission européenne, nous nous sommes rendu compte que celle-ci avait besoin de plus de temps. Nous nous sommes aperçus, monsieur Wathelet, que 24 questions avaient été posées à votre cabinet et qu'il n'y avait jamais été répondu.

Lorsque la Commission européenne m'a vue arriver avec ce dossier, avant le 31 décembre 2014, on m'a immédiatement servi les 24 questions sans réponse en nous priant d'y répondre endéans un certain délai.

Dans ce cadre, le 15 janvier dernier, j'ai revu le problème avec la Commission européenne. Celle-ci pose des questions, car l'idée reste d'affiner l'instruction du dossier de ladite Commission afin de lui permettre de se prononcer sur la compatibilité quant aux règles applicables en matière d'aide d'État, les *guidelines* en cette matière ayant changé en juillet 2014.

J'ai donc chargé mon administration de répondre à ces questions. En outre, certains recours ont été déposés devant le Conseil d'État. Ainsi, à cause des questions, d'un côté, à cause des recours, de l'autre, pour être bienséant et mettre toutes les parties offrantes en stricte égalité de marché, il a fallu prolonger l'appel d'offres jusqu'au 31 mars 2015. Ainsi, j'ai demandé à chaque dépositaire d'offre de prolonger la durée de validité de ce marché. Nous l'avons fait pour une durée de trois mois au-delà du 31 décembre 2014.

**16.04 Melchior Wathelet (cdH):** Madame la ministre, il a été répondu à toutes les questions reçues de la Commission européenne; nous avons d'ailleurs été très souvent en contact sur le sujet.

**16.05 Marie-Christine Marghem, ministre:** Non, non. Je suis désolée: le deuxième rappel vous est parvenu en août 2014 pour des questions pour l'instruction ...

**16.06 Melchior Wathelet (cdH):** Si l'on m'avait posé des questions en août 2014 en tant que ministre de l'Intérieur, je vous assure ne pas les avoir reçues. Ce n'est pas grave.

**16.07 Marie-Christine Marghem, ministre:** Monsieur Wathelet, il s'agissait d'un rappel en août 2014. Les questions vous étaient donc parvenues antérieurement. (*Brouhaha*)

Le **président:** Excusez-moi, mais nous ne sommes pas au Café du Commerce!

Monsieur Wathelet, vous avez la parole pour votre réplique.

**16.08 Melchior Wathelet** (cdH): Monsieur le président, j'espère que tout le monde sera d'accord pour dire qu'en août 2014, je n'étais plus secrétaire d'État à l'Énergie!

**16.09 Marie-Christine Marghem**, ministre: Vous ne deviez plus répondre à ce deuxième rappel mais vous auriez mieux fait de répondre au premier et aux questions elles-mêmes!

**16.10 Melchior Wathelet** (cdH): Madame la ministre, sur la diligence et la réponse ...

Le **président**: Chers collègues, un peu de discipline! Monsieur Calvo, vous n'avez pas la parole.

**16.11 Melchior Wathelet** (cdH): Sur la diligence et la capacité à répondre, je crois qu'en termes de transparence et de respect des délais, ... je ne donnerai pas de leçon mais ayez au moins la courtoisie de ne pas en donner non plus! Ce serait plus facile. Je commence à en avoir assez de votre attitude, la vôtre et celle de certains de vos collègues du gouvernement, de continuellement taper sur le précédent gouvernement dans lequel votre formation politique était présente! Si on avait fait autant de conneries, vous auriez au moins pu avoir l'intelligence de les souligner et de les pointer du doigt! Mais là n'est pas la question.

J'entends votre réponse relative à l'appel d'offres qui est de demander aux dépositaires de postposer la procédure. Je peux entendre que ce soit postposé et qu'il y ait des demandes d'information supplémentaires. C'est tout à fait acceptable. Nous vous reposerons donc cette question fin mars pour voir où en est la procédure d'appel d'offres qui suit son cours.

**16.12 Karine Lalieux** (PS): Madame la ministre, vous êtes moins catégorique que lors de la déclaration gouvernementale, puisque cet appel d'offres a bien continué. Vous aviez complètement remis en cause la méthode de vos prédécesseurs, les deux ministres. Nous nous félicitons du fait que vous poursuiviez l'appel d'offres. Que vous le prolongiez, tant mieux, même si nous n'avons pas tous les éléments du dossier.

Je vais quand même relayer mes deux voisins de derrière un peu turbulents cet après-midi.

Le **président**: Ne les relancez pas, s'il vous plaît, madame Lalieux!

**16.13 Karine Lalieux** (PS): Madame la ministre, avez-vous répondu à ces 24 questions posées par la Commission européenne? Ces questions ont-elles trouvé réponse? Quand la Commission européenne se positionnera-t-elle par rapport à cet appel d'offres pour que l'on sache évidemment si, au 31 mars 2015, tous les problèmes seront réglés?

Le **président**: Madame Lalieux, est-ce là une sous-question dans votre réplique?

**16.14 Marie-Christine Marghem**, ministre: Monsieur le président, essayez de gérer les débats!

Le **président**: J'essaie. Ce n'est pas facile!

**16.15 Karine Lalieux** (PS): Monsieur le président, c'est une sous-question. Mme la ministre a-t-elle répondu aux 24 questions? Quelle est l'attitude de la Commission européenne? Quand donnera-t-elle sa position?

Le **président**: Madame la ministre, avez-vous une réponse à cette sous-question?

**16.16 Marie-Christine Marghem**, ministre: Madame Lalieux, pour répondre, nous avons un délai jusqu'au 13 février 2015.

**16.17 Karine Lalieux** (PS): Vous ne l'aviez pas dit, madame la ministre.

**16.18 Marie-Christine Marghem**, ministre: Effectivement, je le dis maintenant.

(...): (...)

**16.19 Marie-Christine Marghem**, ministre: Vingt-quatre questions. Peut-être avez-vous peur. Vous voulez m'aider.

Ensuite, la Commission va examiner les réponses, reposer éventuellement d'autres questions. Nous verrons.

*L'incident est clos.*  
*Het incident is gesloten.*

**16.20 Kristof Calvo** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, j'ai une question sur l'ordre des travaux.

On découvre ici que la Commission européenne a posé 24 questions sur l'appel d'offres, qu'il y a déjà des réponses de la ministre. Je crois qu'il s'agit d'un document important pour la commission.

Le **président**: Je prends acte de ce point mais vous pourrez poser une autre question à ce sujet si vous le souhaitez.

**17 Samengevoegde vragen van**

- mevrouw Karin Temmerman aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de aankoop van brandstof voor de levensduurverlenging van Doel 1" (nr. 1647)
- de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de bestelling van nieuwe brandstof voor Doel 1" (nr. 1673)

**17 Questions jointes de**

- Mme Karin Temmerman à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "l'achat de carburant pour la prolongation de la durée de vie de Doel I" (n° 1647)
- M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la commande de nouveau combustible pour Doel I" (n° 1673)

**17.01 Karin Temmerman** (sp.a): Mevrouw de minister, de regering heeft al een tijdje beslist om de beslissing van de vorige regering inzake de sluiting van de kerncentrales teniet te doen en Doel 1 en Doel 2 langer open te houden. Ondertussen is het overigens nog altijd wachten op een wetswijziging die de levensduurverlenging mogelijk maakt.

Op 22 januari maakte Electrabel bekend dat de brandstof voor Doel 1 werd gereserveerd. Aangezien er echter tot nu toe nog steeds geen wetswijziging werd doorgevoerd, is het absoluut niet zeker dat die kerncentrale langer kan of mag openblijven. Bovendien dient de uitbater de nodige investeringen te doen om te voldoen aan de stresstest. Dat hebben u en andere collega's ook bevestigd en dat is nogal evident, lijkt mij. De investeringen worden minimaal geraamd op 600 miljoen euro. Daarmee legt de uitbater de bal opnieuw in het kamp van de regering. De topman van Electrabel was daarover heel duidelijk: hij gaf te kennen dat het bedrijf de nodige investeringen enkel zou doen, als de centrale ook winstgevend is. De druk op de regering om de nucleaire rente te verlagen, wordt zo weer een beetje groter. Ik zal niet alles herhalen wat de collega's reeds gezegd hebben over mogelijke alternatieven; we zullen nog veel gelegenheid krijgen om het daarover te hebben. Ik beperk mij hier tot enkele vragen.

Wanneer zult u de wetswijziging die de levensduurverlenging van Doel 1 en Doel 2 mogelijk moet maken, aan het Parlement voorleggen?

Zolang de wetswijziging er niet is, kan de uitbater eigenlijk niet optreden, dus welke afspraken zijn hierover met hem gemaakt?

Wat is de herkomst van de uraniumstaven, bedoeld voor Doel 1? Heeft Electrabel de brandstof voor Doel 2 ook reeds besteld? Hebben die uraniumstaven ook dezelfde afkomst?

*Président: Melchior Wathelet.*  
*Voorzitter: Melchior Wathelet.*

**17.02 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, je rappelle qu'en décembre, Electrabel déclarait qu'elle serait plus transparente et plus ouverte.

Ce faisant, madame la ministre, Electrabel vous a-t-elle informée de sa commande de combustible pour prolonger la production de Doel 1? Après de quel fournisseur cette commande a-t-elle été passée? Si oui, pouvez-vous nous préciser le montant total de la commande et le montant pré-engagé, à savoir l'acompte éventuellement versé par Electrabel pour ce faire ainsi que les modalités qui y sont relatives? À quel moment la livraison est-elle prévue? Cette décision est-elle réversible? Si oui, à quel coût?

Madame la ministre, j'attends des réponses très précises à mes questions.

**17.03 Marie-Christine Marghem**, ministre: Monsieur le président, chers collègues, le Conseil des ministres – je l'ai dit tout à l'heure – a approuvé, en première lecture, le vendredi 6 février 2015, un avant-projet de loi visant à régler différents dossiers énergétiques dont la prolongation des réacteurs de Doel 1 et Doel 2. Cet avant-projet modifie la loi de sortie du nucléaire de 2003 pour autoriser cette prolongation jusqu'en 2025.

Vous savez que les éléments de combustible pour ces deux centrales sont propres à ces dernières et qu'ils ne peuvent être utilisés dans une autre centrale belge ou étrangère. Ils sont donc fabriqués expressément aux dimensions de ces centrales.

Étant donné que la centrale de Doel 2 peut encore fonctionner avec du combustible existant durant l'hiver 2015-2016, moyennant un arrêt de quelques mois durant l'été, Electrabel n'a pas encore commandé la fabrication du combustible de Doel 2.

Pour ce qui concerne le combustible destiné à Doel 1, l'uranium proviendra des stocks de Synatom. La fabrication et l'assemblage des éléments de combustible ont été confiés à Areva. Les données commerciales qui concernent les commandes de combustible sont confidentielles et ne sont donc pas rendues publiques.

L'acompte sur la commande d'éléments de combustible pour Doel 1 constitue un premier engagement financier important de la part d'Electrabel. Si ces assemblages de combustible spécifiques à Doel 1 venaient à ne pas être utilisés, ils devraient être démantelés. Les coûts de ces opérations très coûteuses s'ajouteraient, évidemment, au coût de fabrication déjà engagé par Electrabel.

Si vous le permettez, je vous livre une petite anecdote. Comme vous l'avez vu, j'en ai parlé avec M. Calvo jeudi dernier en séance plénière. J'avais répondu à la sollicitation de *La Libre Belgique* qui fêtait son centième anniversaire. Je voulais faire une phrase d'autodérision, à trois degrés. Seulement, comme dans les fusées qui vont dans l'espace, il m'a manqué deux étages: le premier dans lequel je disais "Tout va bien...", le deuxième dans lequel je disais "Electrabel joue la transparence:" et le troisième, qu'on a indiqué, et qui dit "Jean-Marc Nollet et Kristof Calvo quittent la politique pour entrer au conseil d'administration d'Electrabel, c'est là qu'ils pourront apprendre ce qu'il en est de l'argent investi dans la commande de combustible, de la façon dont le combustible est configuré, de la livraison de ce combustible à laquelle ils pourront assister". Je disais que tout ceci était un pacte énergétique enfin durable!

**17.04 Kristof Calvo** (Ecolo-Groen): (...)

**17.05 Karin Temmerman** (sp.a): Mijnheer de minister, meent u het echt? Was dat uw antwoord? Was dat het antwoord op de vragen die ik u heb gesteld? Dat kunt u toch niet menen? Dat kunt u toch echt niet menen?

U vertelt een anecdote over honderd jaar *La Libre Belgique*, terwijl ik u vraag op welke manier de nucleaire rente zal worden verrekend.

Mevrouw de minister, dat is echt schandalig. Ik zit hier nu al de hele middag. U speelt allerlei spelletjes. Dat kan ik nog aannemen. Echter, op een dergelijke manier antwoorden op een vraag van een lid van de commissie met daarbij iets van een antwoord voor twee andere leden, is echt beneden alle peil. Ik aanvaard dat niet.

Mijnheer de voorzitter, ik zou graag hebben dat mijn ongenoegen ook wordt genoteerd.

Le **président**: Ce sera noté dans le compte rendu intégral, madame.

**17.06 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je comprends tout à fait la remarque de ma

collègue.

**17.07 Marie-Christine Marghem**, ministre: Surtout que j'ai déjà répondu en long et en large mais je vais recommencer.

**17.08 Karin Temmerman** (sp.a): Je vous ai demandé si c'était cela votre réponse, madame la ministre. Vous avez dit oui.

**17.09 Marie-Christine Marghem**, ministre: Mais non.

Le **président**: Il y a un ordre des travaux, une réponse a été donnée par Mme la ministre. Une réplique a été donnée par Mme Temmerman.

**17.10 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je rejoins la remarque de ma collègue. Prétexter la confidentialité sur ces éléments, c'est une fois de plus confier toute la responsabilité et le pouvoir de décision à un acteur privé qui, par ailleurs, s'était engagé à être plus transparent et plus ouvert.

Vous faites de l'humour. Eux, ils font des comptes et ils savent compter. Effectivement, pour eux, la première partie de votre réponse à *La Libre*, "tout va bien", c'est la réalité pour eux. Pour eux tout va bien, c'est la seule chose qui soit claire dans ce dossier. Pour le reste, vous vous cachez derrière cette confidentialité qui n'a pas lieu d'être.

C'est une décision qui engage plusieurs centaines de millions d'euros. Cela aura un impact sur la facture du citoyen. Cela sera traduit dans un texte de loi dans un peu de temps. Ce texte de loi va-t-il aussi être confidentiel?

Devrons-vous faire nos réunions à huis clos parce que nous parlons de nucléaire? Tout va bien pour Electrabel. Cela aurait pu être publié en grands titres dans *La Libre*.

**17.11 Marie-Christine Marghem**, ministre: Monsieur Nollet, je vous rassure. Je ne fais de l'humour qu'avec vous et M. Calvo.

À Mme Temmerman, je vais répondre exactement la même chose que tout à l'heure à MM. Nollet et Calvo. Il y a un avant-projet de loi qui a été déposé sur la table du gouvernement le 6 février 2015 en première lecture. Je vois que certains collègues ont écouté.

Un avis en urgence a été demandé au Conseil d'État, car nous estimons que la sécurité d'approvisionnement est une chose importante. Le Conseil d'État a tout à fait les moyens intellectuels pour rendre un avis en urgence contrairement à ce que pensent certains.

L'avis du Conseil d'État sera évalué. Éventuellement, nous modifierons cet avant-projet de loi. Nous procéderons, si nécessaire, à une deuxième lecture en Conseil des ministres avant que dans cette même commission dont vous êtes membre, il y ait examen de ce projet de loi au mois de mars d'après l'ordre de vos travaux. Vous lierez à cela, à mon grand plaisir, l'audition de diverses personnes concernant le cadre nucléaire Doel 1 et 2.

C'est la première de vos questions. Je peux les relire si vous voulez.

Quels sont les rendez-vous que j'ai pris avec l'exploitant?

Le **président**: Madame la ministre, il vaut mieux répondre à la question après qu'elle ait été posée. Pas dans la réplique.

**17.12 Marie-Christine Marghem**, ministre: Elle dit que je n'ai pas répondu à ses questions.

Le **président**: Vous aviez un temps pour y répondre.

**17.13 Marie-Christine Marghem**, ministre: J'y avais déjà répondu avant.

Le **président**: Peu importe. Il vaut mieux y répondre au bon moment.

**17.14 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, jusqu'à présent, le parlementaire avait le dernier mot. Je crois que le Règlement n'a pas changé. Peut-être d'abord Mme Temmerman.

**17.15 Karin Temmerman** (sp.a): Mijnheer de voorzitter, ik zal het heel kort houden.

Mevrouw de minister, het gaat om elementaire beleefdheid. Ik heb u niet onderbroken. U hebt mij onderbroken. Mag ik u daaraan herinneren? Elementaire beleefdheid en respect voor het Parlement en de Parlementsleden veronderstellen dat u antwoord geeft op hun vragen. Dat is niet onnozel doen, terwijl u als minister daar vooraan zit. Het gaat om elementaire beleefdheid en respect hebben voor elkaar. Dat is wat ik daaronder begrijp. Misschien moet u daar eens aan denken.

**17.16 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, si j'ai demandé à pouvoir répliquer à nouveau après l'intervention de la ministre, c'est parce que je trouve que cette seconde intervention est grossière vis-à-vis du Conseil d'État. Dire qu'il est intellectuellement capable d'analyser un texte de loi en 5 jours. Le problème n'est pas là. Le problème c'est qu'en travaillant et en forçant le Conseil d'État à travailler en 5 jours, vous le privez non pas de moyens intellectuels mais de moyens juridiques. Son analyse est limitée et strictement limitée comme si vous aviez quelque chose à cacher d'un point de vue juridique dans le montage qui est en cours. C'est là qu'est le problème. Et vous dévoyez cela en parlant de problèmes intellectuels. Cela n'a rien à voir. Cela a à voir avec la capacité juridique qu'a le Conseil d'État dans ce genre de situation. C'est ce que je tenais à dire, monsieur le président, face à l'élément nouveau que Mme la ministre a amené.

*Het incident is gesloten.*

*L'incident est clos.*

**18 Samengevoegde vragen van**

- mevrouw Karin Temmerman aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de toekomst van de scheurtjescentrales Doel 3 en Tihange 2" (nr. 1648)

- de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de verlengde onbeschikbaarheid van Doel 3 en Tihange 2" (nr. 1675)

**18 Questions jointes de**

- Mme Karin Temmerman à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "l'avenir des centrales fissurées Doel III et Tihange II" (n° 1648)

- M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la mise à jour de la durée d'indisponibilité de Doel III et Tihange II" (n° 1675)

**18.01 Karin Temmerman** (sp.a): Mijnheer de voorzitter, ik zal u een plezier doen en zeer kort zijn. Dat zal het voor u ook zeer gemakkelijk maken, mevrouw de minister.

Welke gevolgen heeft de beslissing tot levensduurverlenging van Doel 1 en Doel 2 voor de scheurtjescentrales Doel 3 en Tihange 2?

*Président: Jean-Marc Delizée.*

*Voorzitter: Jean-Marc Delizée.*

**18.02 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, madame la ministre, Electrabel vient d'annoncer un nouveau report – j'insiste sur le mot nouveau – de la durée d'indisponibilité de Doel 3 et Tihange 2.

Dois-je rappeler que les microfissures ont été découvertes durant l'été 2012? Ne pensez-vous pas que pour un dossier aussi sensible, ne pas être en mesure de donner la moindre explication crédible et fiable en trois années de recherche est pour le moins interpellant?

Ne convient-il pas de mettre un terme et à tout le moins de fixer une date butoir à ce mauvais scénario de suspense? Pour rappel, à la suite du deuxième arrêt, les résultats devaient nous arriver le 15 juin 2014! Le 21 août, Electrabel annonçait – pour le coup, ce n'était pas confidentiel – que les tests progressaient bien et que les résultats seraient connus à l'automne 2014. On est ensuite passé de l'automne 2014 au 1<sup>er</sup> avril 2015! Comment réagirez-vous si, en juillet 2015, Electrabel demande une nouvelle prolongation? Allez-vous faire de l'humour avec eux? Tout va-t-il bien se passer?

Quels sont les éléments précis et neufs qui ont poussé Electrabel à communiquer le 23 janvier dernier – j'insiste sur cette date – que la durée d'indisponibilité de Doel 3 et Tihange 2 était reportée de début avril au 1<sup>er</sup> juillet 2015? Je ne comprends pas et je ne vois pas dans cette communication quels sont les éléments neufs alors que le 15 décembre dernier, un mois avant, la date d'indisponibilité était toujours fixée au 1<sup>er</sup> avril 2015. Que s'est-il passé de neuf entre le 15 décembre et le 23 janvier?

**18.03** **Minister Marie-Christine Marghem:** Gezien de problemen met betrekking tot de bevoorradingszekerheid, de risico's op een elektriciteitstekort op korte termijn en de grote onzekerheid met betrekking tot de heropstart van de reactoren Doel 3 en Tihange 2 heeft de regering beslist om de reactoren Doel 1 en Doel 2 onmiddellijk te verlengen voor een periode van tien jaar, zonder dat de exploitatieduur van die reactoren het jaar 2025 overschrijdt.

Het tijdschema voor de stopzetting van Doel 3 en Tihange 2 en dus het einde van de elektriciteitsproductie blijft ongewijzigd, namelijk op 1 oktober 2022 en 1 februari 2023.

Vous n'êtes pas sans savoir que le dossier de la remise en exploitation des centrales nucléaires dont nous discutons est particulièrement complexe et que les intérêts économiques en jeu sont extrêmement importants. J'ai déjà rappelé à de nombreuses reprises que le gouvernement a à cœur l'indépendance de l'AFCN et qu'il souhaite que cette dernière prenne tout le temps nécessaire pour analyser ce dossier sereinement avec le soutien d'un panel d'experts internationaux et pour garantir ainsi la sûreté de nos centrales nucléaires.

J'ai une entière confiance dans le sérieux et la qualité de l'analyse de l'Agence et je ne pense pas que, même en siégeant au conseil d'administration, monsieur Nollet, vous sauriez quand finalement Doel 3 et Tihange 2 reviendraient dans le circuit, puisque c'est l'AFCN qui a la réponse à cette question et qui n'a pas à donner de timing à qui que ce soit.

En tant qu'acteur de marché, producteur et fournisseur d'électricité, Electrabel se doit de répondre à un certain nombre de prescriptions contraignantes et d'obligations prévues par le règlement REMIT 1227/2011 de l'Union européenne, dont celle de publier un certain nombre d'informations à destination du marché de l'électricité, en toute transparence, telles que les périodes d'indisponibilité de ces unités de production. C'est d'ailleurs ce que l'on peut lire sur son site internet.

En tant que producteur d'électricité en Belgique, elle se doit aussi d'informer Elia de toutes les périodes d'indisponibilité de ces unités de production. Electrabel peut choisir à tout moment de communiquer de la même façon toute modification qu'elle juge opportune de communiquer. Mais je répète que ce n'est pas Electrabel qui décide, c'est l'AFCN!

**18.04** **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, soyons clairs avec la ministre! Soit elle ne comprend rien aux questions qu'on lui pose, soit elle cache des éléments dans sa réponse! Je ne parle pas ici de l'Agence fédérale. Or vous répondez, madame la ministre, que "l'Agence fédérale a décidé...". Cette dernière n'intervient pas en la matière. Il y a une communication autonome et propre d'Electrabel du 23 janvier dernier qui dit reporter au 1<sup>er</sup> juillet 2015 la date de réouverture de Doel 3 et Tihange 2.

**18.05** **Marie-Christine Marghem**, ministre: Il est possible que l'on réouvre Doel 3 et Tihange 2. Et ce n'est jamais que subséquentement à des décisions prises par l'AFCN!

**18.06** **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Ma question était précise!

**18.07** **Marie-Christine Marghem**, ministre: Ma réponse est précise! J'ai répondu!

**18.08** **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Ma question était précise. Entre le 15 décembre et le 23 janvier, quel est l'élément neuf – et j'ai beau chercher dans les décisions de l'AFCN, il n'y en a pas! – qui conduit au report par Electrabel de la réouverture desdites centrales au mois de juillet, alors que le 15 décembre, elle l'annonçait pour le mois d'avril? Quel est cet élément neuf? Votre silence est assourdissant!

**18.09** **Marie-Christine Marghem**, ministre: J'ai répondu à la question: adressez-vous à l'AFCN, qui dépend de M. Jan Jambon.

**18.10 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): J'ai parcouru le site de l'AFCN, lequel est tout aussi public, mais je constate que cet organe n'a rien apporté de neuf.

Entre le 15 décembre et le 21 janvier, vous ne fournissez aucune explication. Vous rejetez la responsabilité sur l'Agence fédérale. Or c'est Electrabel seule qui a décidé. C'est incroyable!

**18.11 Karin Temmerman** (sp.a): Mijnheer de voorzitter, mijn frustratie over het niet beantwoorden van de vragen wordt niet minder, maar ook niet meer. Wij moeten ons toch eens beraden over de manier waarop de minister de vragen behandelt.

Mevrouw de minister, opnieuw kregen wij geen antwoord op de vragen. Ik had nu nochtans een heel simpele vraag gesteld – ik heb zelfs geen inleiding gegeven – en u antwoordt gewoon het omgekeerde. Ik vroeg helemaal niet hoe het met Doel 1 en Doel 2 zit; ik vroeg naar de gevolgen voor Doel 3 en Tihange 2 en u antwoordt over Doel 1 en Doel 2. Mevrouw de minister, ofwel is er een vertalingsprobleem, ofwel weigert u, zoals de collega reeds zei, een aantal zaken onder ogen te zien of een aantal zaken te beantwoorden.

*Het incident is gesloten.  
L'incident est clos.*

**19 Vraag van de heer Kristof Calvo aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de verdeelsleutel van de financiering van MYRRHA" (nr. 1773)**

**19 Question de M. Kristof Calvo à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la clé de répartition du financement de MYRRHA" (n° 1773)**

**19.01 Kristof Calvo** (Ecolo-Groen): Mijnheer de voorzitter, ik heb het daarnet al, tussen de soep en de patatten, bij ordemotie gezegd, maar ik nodig de minister uit om eens goed na te denken, want er is stilaan een probleem. Ik zit nog niet zolang in het Parlement, maar toch al lang genoeg om enigszins te kunnen vergelijken. De manier waarop de minister de voorbije twee uur heeft geantwoord op de vragen is echt *du jamais vu*. Ik weet niet of het daarnet in het verslag is opgenomen, maar ik wil dit in elk geval herhalen om er zeker van te zijn dat het wordt opgenomen in het verslag. Ik wil de minister echt uitnodigen om daar eens over na te denken, want dit lijkt mij geen goede manier van werken.

In de hoop dat u meteen toont dat het anders kan – dat is trouwens ook onze mantra – heb ik een volgende vraag over het MYRRHA-project, waarover ik u al op 6 januari heb ondervraagd. Het project werd initieel geschat op 960 miljoen euro. Volgens documenten in het kader van het plan-Juncker werd het uiteindelijk 1,5 miljard euro. U hebt tijdens de commissievergadering in januari toegelicht waarom.

Er was echter wat te doen omtrent de stijging. Het Studiecentrum voor Kernenergie heeft daar ook op gereageerd, bij monde van de heer Aït Abderrahim, de projectleider van MYRRHA, over de verdeelsleutel van het project. Initieel was de verdeelsleutel vastgelegd op 60 % externe investeringen en 40 % Belgische investeringen. De heer Abderrahim liet in *De Tijd* optekenen dat die 40 % geen vaste regel is, maar, en ik citeer, "het minimum dat een gastland moet bijdragen. Als wij hier jobs en investeringen willen, moeten wij dat zelf financieren. Andere landen zullen dat niet voor ons doen." De verdeelsleutel van 40/60 werd daarmee eigenlijk op de helling geplaatst.

Ik heb dan ook een aantal vragen over MYRRHA.

Houdt u, indien MYRRHA wordt gerealiseerd, vast aan 40 % in het kader van het bredere project? Indien niet, op welke wijze wenst u dan de meerkosten te financieren? Ik breng in herinnering dat er op dit moment geen financiering meer is toegekend aan MYRRHA in de federale begroting.

Waarom tekende België de *Joint declaration on the security of supply of medical radioisotopes* van de OESO en het Nuclear Energy Agency niet?

Welke impact heeft het niet-ondertekenen van de verklaring en wat is de relatie met het MYRRHA-project ter zake?

**19.02 Marie-Christine Marghem**, ministre: Monsieur le président, cher collègue, dans ma réponse à votre question du 5 janvier dernier, je vous ai livré avec beaucoup de détails comment nous avons abouti à un montant de 1 500 millions d'euros en valeur 2014 pour le projet MYRRHA. Je vous rappelle que ce montant

est une enveloppe qui contient une marge de sécurité pour tenir compte d'éventuels imprévus ultérieurs.

En règle générale, dans les projets internationaux de grande infrastructure de recherche, le pays hôte doit toujours contribuer pour la partie la plus importante des besoins financiers, étant donné qu'il en est indubitablement un des plus grands bénéficiaires en termes de retombées économiques générées par le projet.

En 2010, le gouvernement de l'époque avait choisi de fixer la contribution belge dans MYRRHA à 40 %. Bien que ce montant ne soit pas gravé dans le marbre, je ne vois pas en l'état actuel du dossier de raison de modifier l'importance de la contribution belge dans MYRRHA, fort beau projet. D'ailleurs, je crois savoir que vous avez visité le SCK-CEN et qu'on vous en a parlé le 26 janvier dernier.

Divers éléments ont déjà été pris en compte par la Belgique.

En ce qui concerne la déclaration commune sur la sécurité d'approvisionnement en radio-isotopes à usage médical, la Belgique a toujours soutenu le principe du *full cost recovery*, c'est-à-dire la récupération intégrale des coûts, pour assurer la viabilité économique et la sécurité à long terme de l'approvisionnement en radio-isotopes à usage médical.

La Belgique est un des membres fondateurs du *High level group* de l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) et de l'Observatoire européen sur l'approvisionnement en radio-isotopes.

Je ne vous rappellerai pas non plus que la Belgique est un des acteurs principaux au niveau mondial grâce au savoir-faire conjugué du SCK-CEN et de l'IRE.

L'AEN a sollicité officiellement la signature de la Belgique dans un courrier à notre ambassadeur à la fin mai 2014. Le gouvernement précédent n'a pas souhaité signer cette déclaration en période d'affaires courantes. J'ai repris ce dossier à mon arrivée dans le gouvernement et j'y travaille étroitement avec Mme Maggie De Block.

Nous avons demandé à nos administrations respectives de nous présenter pour signature, dans les meilleurs délais, cette déclaration commune sur la sécurité d'approvisionnement en radio-isotopes à usage médical à transmettre ensuite par notre représentation permanente auprès de l'OCDE à l'AEN.

J'espère ainsi vous avoir rassuré sur les intentions du gouvernement dans ce dossier.

**19.03 Kristof Calvo** (Ecolo-Groen): Mevrouw de minister, ik dank u voor uw antwoord.

Ik stel vast dat u meegaat in de logica dat een grotere bijdrage van België niet gerechtvaardigd zou zijn. U zegt dat het gastland begrijpelijkerwijze moet opdraaien voor eventuele meerkosten. Ik betwist dat en ik betwist vooral de meerwaarde van het project. Ik zou u willen uitnodigen om heel goed na te denken en dringend rond de tafel te gaan zitten met het Studiecentrum. U moet hen er volgens ons op wijzen dat de toekomst van het Studiecentrum niet ligt in de ontwikkeling van het MYRRHA-project of de research naar kernreactoren van de vierde generatie.

*Het incident is gesloten.*

*L'incident est clos.*

De **voorzitter**: Vraag nr. 1810 van de heer Dedecker wordt omgezet in een schriftelijke vraag.

**20 Samengevoegde vragen van**

- de heer Bert Wollants aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de uitbreiding van de strategische reserve" (nr. 1891)

- mevrouw Leen Dierick aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de strategische reserve" (nr. 2034)

- de heer Kristof Calvo aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de strategische reserve" (nr. 2109)

**20 Questions jointes de**

- M. Bert Wollants à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "l'augmentation de la réserve stratégique" (n° 1891)

- Mme Leen Dierick à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la réserve stratégique" (n° 2034)

- M. Kristof Calvo à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la réserve stratégique" (n° 2109)

**20.01 Bert Wollants** (N-VA): Mevrouw de minister, wij hebben het vandaag al enkele keren over de strategische reserve gehad. Laten wij ons nu echter toespitsen op de essentie ervan. U wil volgende winter de strategische reserve verhogen tot 3 500 megawatt, het viervoudige van het huidige niveau. Vandaag is er zo'n 850 megawatt gecontracteerd, en wij weten dat enkele niet-nucleaire centrales, goed voor ongeveer 1 600 megawatt, zullen sluiten tussen deze en volgende winter.

Dat levert samengeteld ongeveer 2 500 megawatt aan strategische reserves op, mochten wij al die centrales contracteren. Er wordt ook gezegd dat de Luxemburgse centrale Twinerg, goed voor 350 megawatt, in aanmerking zou komen om deel te nemen aan de strategische reserve omdat zij zich binnen de Belgische regelzone bevindt. Dit wil wel zeggen dat wij nog een heel eind verwijderd zijn van de 3 500 megawatt waar u naartoe wil en die u nodig acht.

Wij weten wel dat de strategische reserve niet noodzakelijk alleen uit productie bestaat. Vraagbeheer is heel duidelijk ook een mogelijkheid. Wij weten ook dat er vandaag al vraagbeheer wordt gebruikt in de reguliere producten van Elia. Voor bepaalde reserves doet Elia daar al een beroep op.

Ik durf mij dan ook af te vragen of het wel de juiste keuze is om die reserves met het oog op de strategische reserve uit de markt te halen, gelet op ons marktmodel.

Kortom, wij zien vandaag niet heel duidelijk hoe u uiteindelijk aan die 3 500 megawatt zult komen. Dat zorgt voor een aantal vragen.

Op welke veronderstellingen is de strategische reserve voor volgende winter gebaseerd? Meent u dat het mogelijk is ze effectief te contracteren?

Hoe ziet u de samenstelling daarvan? Welke types van centrales uit de lijst van te sluiten centrales neemt u in overweging?

Welk potentieel aan vraagbeheer acht u aanwezig op de markt? Hoeveel daarvan kan regulier worden ingezet? Ik heb het dan bijvoorbeeld over de tertiaire reserve met een dynamisch profiel. Hoeveel is er enkel aanspreekbaar voor de strategische reserve?

Is het de bedoeling om vraagbeheer dat dienstig kan zijn op de markt daar toch uit te halen en eventueel vast te leggen voor de strategische reserve? Kunt u mij dan zeggen welk volume aan vraagbeheer u voor ogen heeft voor de strategische reserve voor volgende winter?

Ten slotte, hebt u er zicht op of de genoemde Twinergcentrale kan deelnemen aan de strategische reserve? Onze verplichtingen gelden immers niet voor een Luxemburgse centrale. Ik dank u alvast voor uw antwoord.

**20.02 Leen Dierick** (CD&V): Mevrouw de minister, we hebben er vandaag al verschillende keren over gesproken en ik kan begrijpen dat het een beetje frustrerend wordt als u vaak dezelfde antwoorden moet geven op verschillende vragen. Ik heb echter nog enkele vragen over de strategische reserve.

U hebt Elia de opdracht gegeven om de strategische reserve fors te doen toenemen tot 3 500 megawatt. Deze winter was er nog een strategische reserve van 850 megawatt. Er werd aangekondigd dat in België verschillende gasgestookte elektriciteitscentrales zouden sluiten, met een capaciteit van ongeveer 1 600 megawatt. Deze zouden kunnen worden opgenomen in de strategische reserve. Daarnaast kan er uiteraard nog aan vraagbeheer worden gedaan.

Concreet heb ik nog een aantal vragen in verband met de 3 500 megawatt waartoe u de opdracht hebt gegeven. Kunt u verduidelijken hoe u precies aan dat cijfer van 3 500 megawatt komt? Zowel vraagbeheer als productie-installaties kunnen een onderdeel zijn van die strategische reserve. Hoe groot is het aandeel van de productie-installaties en dat van het vraagbeheer in de berekening van de omvang van de strategische reserve? Hoe wordt het onderdeel vraagbeheer eigenlijk berekend? Er moet toch een bepaalde verhouding bestaan. Hoe bent u aan die verhouding gekomen? Is het niet aan Elia om die verhouding vast

te leggen of is dat eerder een taak voor u? Graag had ik daarover duidelijkheid gekregen.

U kondigt nu al aan dat er een strategische reserve van 3 500 megawatt moet worden aangelegd. Er is echter nog onduidelijkheid over Tihange 2 en Doel 3. De vraag rijst of het cijfer nog zal worden herzien als daarover meer nieuws is en als we dus weten of deze centrales al dan niet kunnen worden heropgestart. Wat is de link tussen beide feiten, de strategische reserve en het al dan niet heropstarten van beide centrales?

Ik heb ook nog een vraag over de timing. Voor welke periode wordt die strategische reserve aangelegd? Is dat voor een, twee of drie jaar? Is er daar al meer informatie over?

Tot slot nog een vraag over de kostprijs. We hebben daarnet gehoord dat de kostprijs voor die 850 megawatt volgens de CREG 2,14 euro per jaar zal zijn voor een gemiddeld gezin. Dat werd zonet ook bevestigd. Voor bedrijven die grote volumes elektriciteit afnemen kost dit veel meer. Ik neem aan dat de kostprijs van de strategische reserve ook zal toenemen, aangezien de omvang stijgt. Hebt u al een raming over de toename van die kostprijs? Staat dat in verhouding tot de stijging van de omvang of hoe moeten we dat inschatten?

Een allerlaatste vraag, die strategische reserve zal fors toenemen. Dat is ook nodig omdat we bevoorradingszekerheid moeten kunnen bieden voor de komende winter. In het regeerakkoord staat dat de regering de strategische reserve zal evalueren om ze af te stemmen op een eventueel nieuw capaciteitsmechanisme. Is het tijdstip reeds gekend waarop de evaluatie zal gebeuren?

Ik stelde heel wat vragen. Ik krijg ongetwijfeld ook heel wat antwoorden.

**20.03 Kristof Calvo** (Ecolo-Groen): Mijnheer de voorzitter, ik was niet zeker dat ik mijn vraag op tijd had ingediend.

Mevrouw de minister, de andere vraagstellers hebben er al over gesproken. Elia heeft een inschatting en verschillende scenario's gemaakt. De studie van Elia is ook beschikbaar. Daarom stond dat cijfer in de pers dat een forse verhoging van de strategische reserve inhoudt.

Daarom heb ik de hiernavolgende vragen.

Kan u iets concreter antwoorden over de stand van zaken in het dossier?

Welke hoeveelheid strategische reserve wordt nu nagestreefd? Er zijn immers verschillende mogelijke scenario's. Wat is het meest waarschijnlijke scenario? Welk pad kiest u?

Mevrouw de minister, wat mij ook benieuwt, is het potentieel van het vraagbeheer. Zowat twee jaar geleden was het vraagbeheer de wonderoplossing hier in de commissie. Iedereen sprak erover. Vandaag is dat item al wat weggedeemsterd en wordt dat potentieel met de dag minder groot ingeschat. Ik vraag mij dan ook af – zeker indien u naar een groter aandeel van de strategische reserve wil evolueren – welk aandeel voor vraagbeheer u realistisch acht?

Ten slotte, is er een inschatting van de kostprijs?

Ik kom nu tot de inschatting, waarover de discussie daarnet enigszins draaide.

Indien u in een forse verhoging voorziet, is dat wellicht ook met een duidelijke budgettering, wat mij niet onbelangrijk lijkt. Het lijkt mij ook niet onbelangrijk ter zake inzicht aan het Parlement te verschaffen.

Ik dank u en kijk uit naar uw antwoorden.

De **voorzitter**: Mevrouw de minister, u krijgt het woord voor uw antwoord.

**20.04 Marie-Christine Marghem**, ministre: Monsieur le président, cher collègue, je vais tenter de répondre à toutes vos questions.

Le gestionnaire de réseau a réalisé une analyse probabiliste pour la période hivernale à venir ainsi qu'une

estimation pour les trois prochaines périodes hivernales. Donc, contrairement à ce qui a été dit, des estimations ont été faites.

La DG Énergie a pris comme hypothèse de travail de ne considérer que la production d'électricité directement injectée sur le réseau de transport et retenue comme demande de pointe. Je me réfère ici à la situation critique du 17 janvier 2013.

Bien que les modèles utilisés par la DG Énergie et le GRT divergent fondamentalement, force a été de constater que les résultats obtenus pour la réserve stratégique totale nécessaire en fonction du modèle probabiliste et en fonction du modèle déterministe sont semblables. Autrement dit, les conclusions sont les mêmes.

L'analyse du gestionnaire de réseau et l'avis de la DG Énergie sont intégralement publiés sur le site internet du SPF Économie. Un rapport complémentaire m'a été adressé par la DG Énergie en collaboration avec Elia et la CREG. Ce rapport met en évidence les problèmes rencontrés par les producteurs concernés et montre que le volume de production de 1 660 mégawatts mis sous cocon ou à l'arrêt sera difficile à contracter.

De noodzakelijke bijkomende 2 750 megawatt aan strategische reserve zal worden samengesteld met productie-eenheden die niet meer beschikbaar zullen zijn op 1 november 2015 en met maatregelen voor vraagbeheer.

De contracten zullen lopen over een jaar, behalve voor een deel van dat volume van 2 750 megawatt, tussen 300 en 500 megawatt, dat uitsluitend afkomstig is van de productie en waarvoor een looptijd van twee jaar zal gelden.

Un volume entre 2 250 MW et 2 450 MW sera donc constitué de production et de gestion de la demande. Les offres des candidats seront traitées de manière transparente et non discriminatoire. Le mécanisme actuel implique de retenir les offres de la demande sur base d'une estimation du profil de consommation à venir. Il faut noter que le mécanisme actuel encourage le développement des effacements de consommation en rémunérant les investissements initiaux.

Le volume de 2 750 MW ne sera modifié que si l'Agence fédérale de contrôle nucléaire décide avant le 30 juin 2015 la remise en service des unités nucléaires de Doel 3 et Tihange 2. Comme je le disais précédemment, c'est elle qui décide. J'ai beau le répéter, mais soit! Dans ce cas, un nouvel appel d'offres ne sera pas organisé mais les volumes nécessaires seront choisis parmi les propositions déposées dans le cadre du présent appel d'offres. Dans ce volume révisé, une partie de 300 à 500 MW devra également provenir exclusivement de la production et sera contractée pour deux ans.

Het zal moeilijk zijn om het volume van 2 750 megawatt te contracteren. Ik heb mijn administratie dan ook gevraagd om nieuwe denk pistes te onderzoeken om het tekort aan capaciteit op korte termijn te kunnen opvangen.

Binnen de werkgroep werd de focus gelegd op de installatie van bijkomende middelen voor een maximale productie.

Pour la réserve tertiaire, un volume de 261 mégawatts est réservé à la gestion de la demande et un volume de 100 mégawatts est réservé au profil dynamique. Pour la réserve stratégique complémentaire, seul un volume de 300 à 500 mégawatts est réservé à de la production et contracté pour deux ans. Le solde sera en compétition entre de la production et de la gestion de la demande.

Twincor a annoncé la mise sous cocon de sa centrale à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2015. Il s'avère que Twincor est dans les conditions pour remettre une offre dans le cadre de la réserve stratégique 2015-2016 et qu'il compte le faire.

De totale kostprijs van de strategische reserve 2014-2015 bedraagt 42,8 miljoen euro, waarvan 5,9 miljoen beheers- en ontwikkelingskosten voor Elia. Voor een huishouden dat jaarlijks 3 500 kilowattuur verbruikt, vertegenwoordigt dit een jaarlijkse kostprijs van 2,14 euro. Hieromtrent verzoek ik het geachte lid het rapport van de CREG van 1 februari 2015 over de tarieven te raadplegen. Gelet op de toenemende behoefte valt te verwachten dat het tarief in de toekomst zal stijgen, te meer overeenkomstig de beschikbaarheid van de reactoren Doel 3 en Tihange 2.

Voorts herinner ik eraan dat de CREG de opdracht heeft gekregen het duidelijk onredelijk karakter van de door Elia ontvangen offertes na te trekken.

Cette question paraît faire référence à la possibilité souhaitée par certains acteurs du marché de la demande d'offrir leur capacité d'effacement à Elia la veille pour le lendemain, en fonction de leurs possibilités. C'est un mécanisme encore différent de la réserve stratégique telle que conçue dans la loi électricité.

La réserve stratégique est conçue dans cette loi de manière à mettre en concurrence le maintien des centrales et les capacités d'effacement de la consommation. Pour ce faire, elles sont traitées dans le cadre d'un appel d'offres annuel commun pour la production et la demande. Cet appel d'offres est régi par la procédure de constitution publiée par Elia et par les règles approuvées par la CREG. Elle suit en outre les mêmes procédures européennes qu'Elia utilise pour ses achats annuels de réserve. Ce procédé est donc transparent et compétitif.

**20.05 Bert Wollants (N-VA):** Mevrouw de minister, ik dank u voor uw antwoord. Er ligt inderdaad nog wat werk op de plank. Daarstraks hebben wij het al even gehad over de lijst van te sluiten centrales die eventueel in de strategische reserve kunnen worden opgenomen. Daar zitten echter ook centrales tussen die minder gemakkelijk kunnen worden ingezet, zeker gedurende een langere periode. Er komen bijvoorbeeld een aantal WKK-centrales in de lijst voor. Als deze worden aangesproken, rijst de vraag wat er gebeurt met de warmte, waarnaar eigenlijk geen vraag meer is vanwege de exploitanten die destijds die centrales daarvoor hebben laten bouwen. Voorts komen er ook enkele turbojets in voor, die prima geschikt zijn voor de korte termijn, maar die niet op dezelfde manier kunnen worden ingezet als bijvoorbeeld een STEG-centrale of een opencyclusgascentrale. Dat zou dus voor problemen zorgen. U zegt dus terecht dat het niet gemakkelijk zal zijn.

Inzake vraagbeheer moeten wij goed nadenken hoe wij daarmee omgaan. Het vraagbeheer kan op verschillende vlakken spelen, zowel in het klassiek model als in de strategische reserve. Immers, als wij te veel zouden wegtrekken uit het regulier pakket, zullen wij sneller de strategische reserve moeten aanspreken en omgekeerd. Daar moeten wij dus aandachtig voor zijn.

Ik noteer ook dat de beslissing over de strategische reserve deze zomer genomen moet worden. Dan moeten wij vastleggen hoeveel de strategische reserve moet bedragen. Dat traject zullen wij moeten volgen en toewijzen, want wij kunnen uiteraard niet tot net voor de winter wachten om beslissingen te nemen omtrent de centrales die nu gesloten zijn. Dat bemoeilijkt de zaken enigszins.

Ik kijk uit naar de verdere evolutie ter zake. Ik zal uw antwoord aandachtig nalezen en nagaan hoe ik bepaalde informatie in een globale context kan plaatsen. Het is immers absoluut niet evident om het licht aan te houden in de huidige situatie. Collega Temmerman zei daarnet dat wij door het oog van de naald zijn gekropen, terwijl de heer Vande Lanotte ooit zei dat het allemaal een angstpsychose was. Dat is een interessante standpuntwijziging. Wij zullen met zijn allen alles in het werk moeten stellen om die crisis door te komen.

**20.06 Leen Dierick (CD&V):** Mijnheer de voorzitter, mevrouw de minister, ik kan alleen maar beamen dat wij inderdaad voor zeer grote uitdagingen staan om onze bevoorradingszekerheid in de hand te houden. Als 1 600 megawatt wordt afgesloten, kunnen wij dat niet zomaar opvangen. Daarom is het goed dat er al ramingen gebeuren om te bepalen hoeveel strategische reserve wij zouden nodig hebben bij een worstcasescenario. Men heeft het over 3 500 megawatt.

Het zal niet simpel zijn om dat in te vullen, al kunnen wij de centrales verplichten om daaraan mee te doen. Een andere mogelijkheid is vraagbeheer, dat wij absoluut moeten maximaliseren. Wij moeten nagaan hoeveel wij daarmee kunnen ophalen. Dienaangaande herhaal ik mijn vorige oproep om in noodgroepen te voorzien, die volgens ons nog steeds een belangrijk aspect van de strategische reserve kunnen invullen. In het regeerakkoord staat dat wij initiatieven moeten nemen om die drempels weg te nemen. Ik hoop dat dit ook kan naar aanleiding van deze strategische reserve en ik hoop dat dit kan helpen.

Voorts pleit ik ervoor om ook de kostprijs in de gaten te houden. Bevoorradingszekerheid is belangrijk, maar de kostprijs eveneens. Wij kennen de kostprijs van 850 megawatt, maar het zal meer zijn vermits het gaat om 3 500 megawatt. Ook de kostprijs voor de gezinnen en de bedrijven moeten wij trachten in de gaten te houden.

Een ander aspect is onze energienorm, die ook een belangrijke invloed zal hebben. Er is dus werk aan de winkel.

*Het incident is gesloten.  
L'incident est clos.*

**21** **Samengevoegde vragen van**

- de heer Bert Wollants aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de elektriciteitsprijzen voor grootverbruikers" (nr. 1899)

- mevrouw Leen Dierick aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de elektriciteitsprijzen" (nr. 2093)

**21** **Questions jointes de**

- M. Bert Wollants à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "les prix de l'électricité pour les grands consommateurs" (n° 1899)

- Mme Leen Dierick à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "les prix de l'électricité" (n° 2093)

**21.01 Bert Wollants** (N-VA): Mevrouw de minister, deze vraag sluit enigszins aan bij het onderwerp waarover we het zopas hebben gehad, maar ze is toch iets ruimer.

In de vakpers laat Febeliec, de verbruikersorganisatie voor grootafnemers van energie, een kritische noot horen betreffende de energieprijzen voor de categorie waaronder haar leden vallen. Ik citeer heel kort: "De federale bijdrage voor elektriciteit is gestegen. De federale bijdrage voor aardgas is zelfs verdubbeld. De vrijstellingen van de accijnzen op aardgas voor de bedrijven die een convenant hebben ondertekend, zijn verdwenen. En de strategische reserve wordt vier keer groter, dat kost allemaal geld."

We hebben in ons regeerakkoord een aantal duidelijke ambities gesteld. Zo streven wij naar een energienorm die de koopkracht van gezinnen en bedrijven moet beschermen, met specifieke aandacht voor de bedrijven met een energie-intens verbruiksprofiel. We hebben ons er voorts toe geëngageerd om de federale bijdrage voor gas en elektriciteit te doen dalen.

Mevrouw de minister, onderschrijft u de effecten die er momenteel te zien zijn voor onder andere de leden van Febeliec? Kloppen de beweringen van de federatie op dat vlak?

Wanneer denkt u, samen met de Gewesten, de energienorm concreet vorm te kunnen geven? Welke andere maatregelen bereidt u voor om de tendens van stijgende energieprijzen tegen te gaan?

Kunt u met betrekking tot de strategische reserve duidelijkheid scheppen omtrent de impact van het mechanisme op de elektriciteitsprijzen? Daar zijn we eigenlijk in vorige vragen al ruimschoots op ingegaan.

**21.02 Leen Dierick** (CD&V): Mevrouw de minister, ik zal de inleiding niet meer geven, want collega Wollants heeft dat goed gedaan.

Hebt u er zicht op hoe groot de handicap is van onze industriële bedrijven ten opzichte van bedrijven in onze buurlanden naargelang van de hoeveelheid elektriciteit die zij verbruiken?

Er staat in het regeerakkoord dat wij werk moeten maken van een energienorm, in samenwerking met de deelstaten. Hebt u al zicht op de werkmethode? Hoe zult u een en ander concreet aanpakken? Werd er al overleg gepleegd met de deelstaten of de sector? Is er al meer duidelijkheid over de timing?

**21.03** Minister **Marie-Christine Marghem**: Mijnheer de voorzitter, collega's, ik heb enkel een antwoord in het Frans. Ik ben onmachtig om dat onmiddellijk naar het Nederlands te vertalen.

Le coût total de la réserve stratégique, on l'a assez répété, s'élève à 2,14 euros/MW pour les citoyens. Vous aviez posé la question tout à l'heure, madame Dierick, à propos des entreprises. Nous y arrivons: nous sommes ici dans le domaine de la compétitivité.

Avant d'entamer la réponse à vos questions, je dois préciser que j'ai rencontré il y a peu des représentants de Febeliec, qui m'ont évidemment sensibilisée à cette donne aiguë, laquelle doit être résolue le plus

rapidement possible.

Pour les prochains hivers, au vu de l'augmentation du besoin en réserve stratégique, nous pouvons nous attendre à ce que le coût de celle-ci croisse encore – et davantage, bien entendu, en fonction de l'absence de disponibilité des réacteurs Doel 3 et Tihange 2.

Je suis consciente que ce coût représente une difficulté pour l'industrie belge et sa compétitivité. Des prix de l'énergie élevés découragent les investisseurs et augmentent le risque de fermeture des usines, avec une compétitivité plus intéressante dans les pays voisins que sont la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. Cela conduirait à une délocalisation très facile pour les entreprises. Croyez bien que je mets tout en œuvre pour limiter la contribution à charge de l'industrie belge afin qu'elle puisse garder sa compétitivité.

Les mesures de gestion de la demande devraient être fortement favorisées et développées, tant dans les réseaux de transport, pour les gros consommateurs industriels, que dans les réseaux de distribution de compétence régionale, pour les PME. À cet égard, je serai attentive à ce que l'analyse des offres reçues à la suite de l'appel d'offres pour la constitution de la réserve stratégique pour les hivers prochains tienne compte de cette situation et à ce que ces propositions soient traitées de manière transparente et non discriminatoire envers les entreprises.

Des mesures supplémentaires ainsi qu'un complément de revenu, sous la forme d'une rémunération de la capacité, pourraient se révéler nécessaires pour ne pas détériorer le climat d'investissement et compromettre l'adéquation des moyens de production et, donc, la sécurité d'approvisionnement à terme.

Des réflexions ont d'ores et déjà été entamées sur le sujet au sein de la CREG. Un rapport me traçant des recommandations pour l'établissement d'un tel mécanisme, comme c'est envisagé et parfois déjà réalisé dans les pays voisins, devrait m'être transmis d'ici fin mars.

Par ailleurs, mon administration m'a fait parvenir un autre rapport qui reprend des pistes qui peuvent aider à compléter ou à combler le déficit de capacité à brève échéance. Le focus de ce groupe de travail s'est porté sur la mise en place de moyens additionnels de production de pointe et d'obligation de service.

La réserve stratégique est une solution de court terme considérée comme une mesure transitoire - je le répète - dans l'attente d'investissements disposant de la flexibilité requise. Néanmoins, l'instauration du mécanisme de réserve stratégique contribue à la sécurité d'approvisionnement en mettant à la disposition du GRT des capacités de production qui auraient été arrêtées et en permettant le développement de ces capacités.

En ce qui concerne le poids du coût que représente la mise en place de cette réserve stratégique pour l'industrie, je n'exclus pas l'introduction d'une dégressivité pour cette surcharge, comme cela a été appliqué pour l'offshore. Il va de soi du côté des entreprises que des efforts doivent également être accomplis pour anticiper ces évolutions en améliorant notamment la performance énergétique de leurs installations.

Ils doivent identifier, dans leurs installations, les consommations problématiques.

Enfin, je tiens à rappeler que d'une manière générale, c'est toute l'industrie européenne qui doit faire face à des marges bénéficiaires réduites, dans un contexte d'augmentation des coûts de l'énergie, et que la Commission européenne étudie le moyen de relever ces défis et d'assurer un meilleur avenir à l'industrie européenne dans son ensemble.

**21.04 Bert Wollants (N-VA):** Mevrouw de minister, ik dank u voor uw antwoord. U bent zich inderdaad bewust van de problematiek en u beseft wat het gevolg daarvan kan zijn voor de positie van onze bedrijven.

Ik ben daar blij om, want wij weten dat zeker internationale bedrijven in tijden van crisis en bij hoge energieprijzen vaak het eerst hun afdeling bij ons sluiten.

Ik geef het voorbeeld van Nyrstar. Het eerste land waar de productie van zink is gestopt, was België, want hier was de productie het duurst.

Wij moeten dus bekijken op welke manier wij maatregelen kunnen nemen. Ik denk dat de degressiviteit een interessante piste is om te bewandelen in het kader van de strategische reserve. Dat is sowieso een kaap

die wij zullen moeten nemen.

Wij weten ook dat er een ander mechanisme moet worden opgezet dat op lange termijn overeind blijft en dat voor de nodige capaciteit bij ons zorgt. Men kan de productievolumes van gesloten centrales in een strategische reserve steken. Men kan geen nieuwe centrales laten bouwen om die erin te steken. Daar moeten wij absoluut rekening mee houden.

De vraag rijst of grootverbruikers van energie inderdaad performant kunnen inspelen op de degressiviteit. Wij zullen ook naar initiatieven op regionaal niveau moeten kijken. Ik denk in Vlaanderen dan aan de auditconvenant en de benchmarkingconvenant. Er zijn al een aantal stappen gezet. In het regeerakkoord staat ook dat men die energiebeleidsovereenkomsten wil ondersteunen. Die weg zullen we zeker moeten bewandelen.

Ik zal het onderwerp op de voet blijven volgen.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

## **22** Questions jointes de

- Mme Karine Lalieux à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la recommandation du médiateur fédéral de l'énergie relative au tarif social" (n° 1412)

- M. Jean-Marc Delizée à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "l'octroi en faveur des personnes handicapées du tarif social pour l'électricité et/ou le gaz" (n° 1983)

## **22** Samengevoegde vragen van

- mevrouw Karine Lalieux aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de aanbeveling van de federale ombudsman voor energie in verband met het sociaal tarief" (nr. 1412)

- de heer Jean-Marc Delizée aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de toekenning van het sociaal tarief voor gas en/of elektriciteit aan personen met een handicap" (nr. 1983)

**22.01** Karine Lalieux (PS): Monsieur le président, madame la ministre, le médiateur fédéral de l'Énergie plaide en faveur de l'élargissement de l'accès au tarif social pour l'électricité et le gaz naturel. Il recommande d'ouvrir ce droit à tous les bénéficiaires d'une intervention majorée dans le cadre de leur assurance maladie et aux personnes en règlement collectif de dettes ou ayant recours à un service d'aide à la gestion de dettes.

L'électricité et le gaz sont des biens de première nécessité sans lesquels un ménage ne peut pas vivre correctement. Il est donc indispensable de maintenir et, le cas échéant, de renforcer le mécanisme du tarif social.

Madame la ministre, allez-vous proposer au gouvernement de mettre en œuvre la recommandation du médiateur concernant l'élargissement de l'accès au tarif social? Pouvez-vous détailler les motivations qui fondent votre position? Quel serait le coût de cet élargissement?

**22.02** Jean-Marc Delizée (PS): Madame la ministre, ma question porte sur le même objet mais l'angle d'approche est différent. Mme Lalieux prend l'angle d'approche d'une recommandation du médiateur en matière d'énergie. Pour ma part, je pose la question sous l'angle des personnes en situation de handicap et de la Direction générale Personnes handicapées.

En effet, la presse a fait état du fait que de nombreuses personnes se sont plaintes auprès de leur Direction générale du fait que certains fournisseurs d'énergie les menaçaient de ne pas leur appliquer le tarif social s'ils ne recevaient pas une attestation papier dans un certain délai.

La question qui se pose est celle de l'octroi automatique des droits sociaux, question qui me tient fort à cœur et sur laquelle j'ai beaucoup travaillé dans le passé. Pour les personnes les plus vulnérables, les plus défavorisées ou fragilisées, l'octroi des droits sociaux doit être, dans la mesure du possible, automatique pour leur éviter d'effectuer des procédures. En effet, il arrive souvent qu'elles ne connaissent pas leurs droits ou que ce genre de démarche leur soit difficile. Finalement, il faut que ces droits, qui relèvent de diverses législations, leur soient directement appliqués.

Suivant la procédure, la Direction générale Personnes handicapées collecte les informations qu'elle

transmet, dans un premier temps, au SPF Économie, lequel les transmet aux fournisseurs d'énergie qui appliquent automatiquement le tarif social.

Ce n'est pas la situation constatée qui fait l'objet de récriminations. En effet, le directeur général a fait savoir que beaucoup de plaintes ont été recensées car certains fournisseurs n'enregistraient pas le numéro de registre national des personnes détenant l'attestation de handicap. Ce faisant, les données sont considérées comme n'ayant pas été transmises.

Nous sommes à l'heure de l'électronique. Il est question de *e-government*. Il existe des flux électroniques d'échange d'informations comme la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale, le contrôle des données sociales. Pourquoi ne pas avoir avec les fournisseurs d'énergie un échange de données par flux électronique plutôt que par l'envoi de cette attestation papier?

S'il faut en passer par là pour que les gens aient leurs droits, soit! Ce qui est au cœur de ce débat, c'est le fait que le gouvernement et les administrations mettent en œuvre vraiment l'automatisme de l'octroi des droits, notamment, dans ce cas-ci, par échange électronique.

Madame la ministre, avez-vous eu l'occasion d'en parler avec votre collègue en charge des personnes en situation de handicap, Mme Sleurs? Mme Sleurs a déclaré que "les fournisseurs d'énergie n'ont pas le droit de pourchasser de la sorte les personnes handicapées qui peuvent bénéficier du tarif social". Partagez-vous le point de vue de votre collègue? Avez-vous déjà eu des contacts avec les fournisseurs d'énergie à ce sujet? Quelles mesures sont-elles prises par vous-même et par votre collègue, avec le SPF Économie, afin de mieux protéger les clients vulnérables et leur garantir l'accès au tarif social, accès de préférence automatique. Dans le cas contraire, on fait un pas en arrière. Il y a eu des avancées en matière d'automatisme. En l'occurrence, on recule!

**22.03 Marie-Christine Marghem**, ministre: Madame Lalieux, les catégories de personnes pouvant prétendre au tarif social pour l'électricité et le gaz ont été soigneusement définies par le passé. Il est clair que ces catégories ne couvrent pas toutes les familles ou toutes les personnes qui éprouvent des difficultés financières pour payer leurs factures d'énergie.

L'évaluation du tarif social pour le gaz et l'électricité est prévue dans l'accord du gouvernement. Le tarif social et les conditions pour y avoir accès seront donc évalués dans le but d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité de ce système.

Dans le cadre de cette évaluation globale, la question de l'élargissement éventuel à d'autres catégories d'ayants droit sera évidemment abordée. Dès lors, la recommandation du médiateur fédéral pour l'Énergie sera bien prise en considération. Il est évident qu'en cas d'élargissement à ces catégories de ménages ou personnes, le but est que le tarif social leur soit automatiquement accordé dans la mesure du possible.

Je tiens à vous faire savoir que nous avons rencontré les services du médiateur fédéral. Nous sommes bien au courant des différentes catégories de plaintes qu'il reçoit et des demandes qui sont les siennes.

En ce qui concerne le coût d'un tel élargissement, il n'est pas possible de le calculer ou de l'estimer avant d'avoir fait l'exercice d'évaluation globale. Les données nécessaires pour estimer ce coût ne sont pas détenues par la Direction générale de l'Énergie. Mais cela ne signifie pas que l'on ne va pas tenter de le faire. Dès que j'aurai quelques idées sur l'évaluation, nous pourrons en reparler.

Monsieur Delizée, vous parliez effectivement de la lettre de Mme Sleurs qui m'a été adressée et des contacts que j'aurais eus suite à cela. Ce courrier, daté du 26 janvier, m'est parvenu le 3 février, la veille de votre question.

Afin d'avoir une vue transparente de la situation qui est exposée, j'ai besoin d'analyser les différents aspects que contient cette lettre. Si l'existence d'un problème de communication est réelle entre les clients et leur fournisseur – et je crois qu'elle l'est –, c'est bien entendu tout à fait inacceptable. Je partage votre point de vue. Il sera nécessaire d'étudier de quelle manière répondre à cette problématique.

Je souhaite attirer votre attention sur le fait que les prix sociaux maximums en énergie sont aussi une compétence de mon collègue M. Kris Peeters, ayant l'Économie dans ses attributions. En outre, une concertation entre ces deux cabinets sera nécessaire.

J'ai déjà mentionné qu'une analyse était en cours. Dès lors, une initiative immédiate vis-à-vis des fournisseurs d'énergie, même si leur comportement est inadmissible, est un peu prématurée, parce que j'ai besoin de munitions, d'éléments argumentés pour pouvoir les contacter et commencer à travailler avec eux.

Cependant, mon administration, à savoir la Direction générale de l'Énergie, n'a pas constaté d'augmentation de plaintes concernant une telle problématique.

Elle a bien confirmé l'existence, depuis 2010, d'accords relatifs à la circulation des attestations papier entre les institutions sociales, les fournisseurs gestionnaires de réseau et le SPF Économie.

Effectivement, les clients sociaux, dans le cas où l'application automatique du tarif social n'est pas possible, reçoivent au courant du deuxième trimestre 2015 une attestation papier de la part du SPF Direction générale Personnes handicapées; vous l'avez bien connue. Cette attestation doit être transmise à leur fournisseur afin de ne pas perdre leur qualité de client protégé. Après ces envois, si le fournisseur n'a pas reçu l'attestation 2015, il peut toujours en faire la demande à son client.

Cela se passe de cette manière parce que le SPF Économie ne reçoit pas toutes les informations nécessaires à l'application du tarif social de manière automatique pour tous les ayants droit, comme vous l'avez souligné. Actuellement, c'est la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale qui gère les informations. Le SPF Économie, sur base du cadre légal, ainsi que la Commission de la protection de la vie privée, nous autorisent à consulter la base de données.

Cette consultation est uniquement autorisée lorsque le SPF Économie a identifié une personne de référence, qui est le titulaire d'un ou de plusieurs contrats d'électricité et/ou de gaz. Si cette identification n'est pas réalisée, le SPF Économie ne recevra aucune information de la Banque-Carrefour et celle-ci transmettra plus tard la liste des ayants droit non identifiés vers les institutions sociales afin qu'elles délivrent à ces personnes une attestation papier à remettre à leur fournisseur. Il s'agit donc d'un circuit assez kafkaïen, comme vous l'avez décrit.

Mais, c'est le fonctionnement actuel du tarif social, auquel il convient certainement de remédier.

En ce qui concerne l'utilisation des numéros du Registre national par les fournisseurs, la loi ne les oblige pas à réclamer le Registre national à leurs clients mais le SPF Économie encourage fortement cet ajout depuis plusieurs années, avec succès pour ceux qui le font. De plus en plus de fournisseurs peuvent transmettre le Registre national de leurs clients au SPF Économie. Ceci a un impact, certes restreint, mais positif sur le nombre de bénéficiaires du tarif social de manière automatique. Je souhaite aussi souligner que la totalité des fournisseurs ne sont pas à même de pouvoir demander le Registre national de leurs clients. C'est uniquement possible sous réserve de la mise en place d'un dossier de sécurité en bonne et due forme, approuvé par la Commission de la protection de la vie privée. Il faut donc que les fournisseurs se bougent. Il n'est pas toujours évident de réunir toutes les conditions pour que le dossier soit approuvé. Dans le mécanisme actuel, le processus d'application complet, incluant d'envoyer à domicile les attestations papier pour les dossiers pour lesquels l'automatisation n'a pas fonctionné, garantit *in fine*, mais un peu tard sans doute, que chaque ayant droit en bénéficie sans devoir prendre l'initiative pour en bénéficier.

Dans des cas exceptionnels, le client doit encore demander lui-même l'attestation papier ou le fournisseur doit contacter le client pour la lui réclamer.

Nous partons donc d'une situation dans laquelle, avant l'automatisation, plus de 400 000 attestations papier étaient envoyées pour actuellement de 50 et 70 000 envois. Cela a donc fortement diminué. Le SPF Économie continue d'agir activement dans le but de diminuer encore ce nombre. L'automatisation se fait à travers un processus un peu compliqué.

Conformément au programme du gouvernement fédéral, j'ai demandé une évaluation complète des tarifs sociaux à l'administration. J'espère pouvoir découvrir comment nous pouvons réduire au maximum, à l'avenir, les documents papier du circuit des attestations.

Par la même occasion, j'espère trouver une autre amélioration à ce mécanisme actuel, au niveau du processus en son entier.

**22.04 Karine Lalieux** (PS): Madame la ministre, quand l'évaluation est-elle prévue et quand en aurons-nous les résultats?

**22.05 Marie-Christine Marghem**, ministre: Je vais demander.

**22.06 Karine Lalieux** (PS): Si c'est dans un an et demi, cela n'en vaut pas la peine. Vous savez combien nous sommes attentifs au tarif social et au financement du tarif social. N'oubliez pas que toute modification de la cotisation fédérale peut mettre à mal ces tarifs et tout le dispositif mis en place.

**22.07 Marie-Christine Marghem**, ministre: Je ne l'oublie pas!

**22.08 Jean-Marc Delizée** (PS): Madame la ministre, je prends note que, tout comme moi, vous considérez cette pratique comme inacceptable, parce qu'elle a pour objectif de faire payer le prix plein et de limiter les tarifs sociaux. Or, ce sont des droits qui ne datent pas d'hier; ils existent depuis très longtemps.

Ensuite, les plaintes ne parviennent pas au SPF Économie ou à la DG Énergie, mais à la DG Personnes handicapées, parce que c'est avec cette administration-là que les bénéficiaires sont habitués de travailler. C'est à la "Vierge noire", comme on dit dans le secteur, qu'aboutissent les plaintes. Le directeur général l'a fait savoir en répondant à des questions portant sur ce thème.

S'agissant des attestations papier, l'enjeu me semble être en effet l'automatisation. Comme vous l'avez dit, cela concerne encore des milliers d'envois - à l'heure de l'électronique! Si la DG PH expédie au SPF Économie les coordonnées des bénéficiaires avec leur numéro de Registre national en les faisant connaître aux fournisseurs, la presse relate bien le fait que ce sont les fournisseurs qui n'enregistrent pas le numéro national et qui affirment ensuite qu'ils ne retrouvent pas leurs clients.

Il y a simplement un effort à faire; il faut un peu de bonne volonté!

Je compte sur la coordination des ministres compétents: vous-même et Mme Sleurs. M. Peeters sur la fixation des tarifs, c'est autre chose. Ne parlons même pas des tarifs. Mais en tout cas, il faut qu'il y ait une coordination entre Énergie, Économie et DG aux Personnes handicapées pour régler ce problème par flux électronique, sans tout ce papier! Il y a une volonté de réduire l'administratif: voilà une belle occasion de le faire. On est au XXI<sup>e</sup> siècle, inscrivons-nous dans la modernité. Faisons en sorte aussi de rappeler les fournisseurs à l'ordre pour qu'ils fassent leur travail et qu'ils octroient automatiquement les droits à ces personnes.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

*La réunion publique de commission est levée à 17.45 heures.  
De openbare commissievergadering wordt gesloten om 17.45 uur.*